



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Bilan
de la société nationale
de programme
Radio France

Année 2005

(sans annexes)

les bilans du CSA

Janvier 2007

CSA
Direction des programmes
Service de l'information et de la documentation
Janvier 2007



Bilan
de la société nationale
de programme
Radio France

Année 2005

Sommaire

Rapide panorama du bilan 2005	5
Exécution par la société de ses obligations en matière de diffusion (cf. annexe 1).	
1. Obligations générales	11
2. Obligations particulières	23
3. Obligations relatives aux programmes	33
4. Obligations relatives à la publicité	51
5. Obligations relatives au parrainage	55
6. Relations avec les autres organismes du secteur public	59
7. Obligations relatives à l'action audiovisuelle internationale	69

Rapide panorama du bilan 2005

En 2005, les activités radiophoniques de la société Radio France, qui ont représenté un volume de diffusion de 498 095 heures (hors satellite et hors duplication d'un même programme sur plusieurs supports) étaient assurés par 5 programmes à couverture nationale (France Inter, France Musique, France Culture, France Bleu tête de réseau, France Info), 1 réseau de type « multiville » (le Mouv'), 4 FIP (FIP Paris et 3 FIP implantés en régions) et 41 stations locales (France Bleu régions).

Structures des antennes et diffusion

Pour la société, l'année 2005 a essentiellement été marquée par :

- la poursuite de la mise en oeuvre des implantations locales sur le réseau France Bleu avec notamment l'ouverture en janvier d'une micro-locale à la Roche-sur-Yon, en décrochage¹ de France Bleu Loire Océan et la création, par redéploiement, de 5 bureaux locaux de journalistes-reporters, respectivement au Havre, à Mende, Aubenas, Bourges et Vannes ;
- la mise en place de la future radio francilienne France Bleu Île-de-France à partir de la fusion de la City radio de Paris et de France Bleu Melun (démarrage de ce nouveau programme le 2 janvier 2006) ;
- le remplacement du programme *Hector* diffusé sur le satellite et repris la nuit sur France Musique par un nouveau programme de flux musical, baptisé *Vivace* (démarrage de ce nouveau programme le 18 janvier 2006).

Dans un contexte marqué par l'élaboration du Plan FM 2006 de réaménagement des fréquences et l'attente des autorisations liées au transfert de certaines prestations à un nouveau fournisseur, Radio France n'a procédé à aucune évolution significative dans la diffusion de ses programmes.

À cet égard, aucune nouvelle fréquence n'a été attribuée au cours de l'année 2005 par le Conseil à Radio France. Aucune mise en service n'a été opérée. Il n'y a pas eu non plus de modification technique (transfert de fréquence, changement de programme), ni de restitution de fréquence par la société.

¹ Le décrochage consiste en la diffusion quotidienne d'une tranche matinale locale, « Vendée 1^{ère} », entre 6h30 et 8h30.

Programmes

Dans le domaine de l'information, les programmes de la société se sont essentiellement caractérisés en 2005 par une extension des journaux et séquences d'information sur les antennes nationales (notamment sur France Info, France Inter et France Bleu), que ce soit au premier trimestre 2005 (à l'occasion du référendum du 29 mai portant sur la ratification du projet de traité constitutionnel européen) ou à l'automne, dans le cadre de la mise en place des grilles de rentrée².

À ce dernier égard, la programmation de la chaîne généraliste a été infléchie, conçue en étroite liaison avec l'actualité politique, économique et sociale du lundi au jeudi, et placée sous le signe de la culture, de la détente et des loisirs, du vendredi au dimanche.

Pour ce qui concerne les autres émissions de programme, on retiendra essentiellement l'introduction en septembre dans la grille de France Inter de quatre nouvelles émissions à caractère social et culturel, et le renouvellement sur France Musique d'une dizaine d'émissions avec notamment l'insertion en semaine de 5 nouveaux magazines dans la tranche 19h-20h.

Dans un contexte de baisse générale de l'écoute radio, l'ensemble du groupe Radio France a enregistré en 2005 une audience cumulée moyenne sur l'année de 26,5% contre 27% en 2004 et 28,4% en 2003. Cette situation s'explique pour l'essentiel par l'effritement de l'audience de France Inter (soit 9,9% contre 10,3% en 2004 et 11% en 2003).

Exécution par la société de ses obligations en matière de diffusion

On rappellera que le cahier des missions et des charges de Radio France, qui date de 1987, comporte peu d'obligations de diffusion quantifiées et vise, dans la plupart de ses articles, les programmes de la société pris dans leur ensemble.

En 2005, la société nationale de programme Radio France s'est conformée à une grande partie des dispositions et obligations inscrites dans son cahier des missions et des charges, que ce soit au regard de ses obligations générales (mise en valeur du patrimoine, défense et illustration de la langue française et des langues régionales, recherche dans le domaine des nouvelles technologies...), de ses obligations particulières (grande cause nationale, sécurité routière, météo, consommation, éducation, formation...), de ses

² - De source Radio France, en termes de volume de diffusion par type de programme, la part de l'information dans les programmes nationaux de la société a représenté 24% en 2005 contre 22,7% en 2004.

obligations de programmes (documentaires, fiction, création musicale, musique vivante...), ou encore au regard des dispositions relatives à la publicité classique et au parrainage, ainsi qu'aux dispositions fixant les modalités de coopération avec les autres sociétés nationales de programme (RFI, RFO, INA...) et les organismes internationaux (UER, URTI, RFP...).

Toutefois, plusieurs remarques et observations s'imposent :

▪ **plusieurs dispositions du cahier des charges n'ont pas reçu d'application**

- Radio France n'a pas appliqué les articles 13 et 15 relatifs « à la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement » et « à la retransmission des principaux débats du Parlement », la société n'ayant été saisie d'aucune demande de retransmission à cet effet.

▪ **d'autres obligations n'ont pas été honorées ou ont fait apparaître des manquements**

- dans le cadre de ses obligations générales, la société n'apparaît pas avoir respecté les dispositions de l'article 5 relatives au respect de la personne humaine et de sa dignité (ni la recommandation du Conseil du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence) en diffusant, à trois reprises au cours de l'année, sur le Mouv' et sur France Inter, des séquences à caractère sexuel susceptibles de heurter la sensibilité des auditeurs de moins de 16 ans.

- au regard de ses obligations particulières liées au pluralisme de l'information, et notamment en référence aux articles 4 et 14, la société n'a pas appliqué comme elle aurait dû le faire, la recommandation n° 2005-3 du 22 mars 2005 du Conseil qui fixait un principe général d'équité dans la répartition des temps de parole politiques liés à la campagne référendaire sur le projet de traité constitutionnel européen. En effet, au vu des relevés des temps de parole diffusés entre le 4 avril et le 29 mai 2005 dans les journaux et émissions de France Inter, France Info et France Culture, le Conseil a observé une sous-représentation de certaines formations dont le Front national, et a appelé l'attention de la société sur la nécessité d'une application plus stricte de ses recommandations lors de prochaines échéances électorales.

- dans le cadre de ses obligations de programme, la société n'a pas honoré les dispositions de l'article 30 qui lui prescrivent notamment d'accorder une place majoritaire à la chanson d'expression française dans ses programmes de variétés pris dans leur ensemble. En effet, au vu des données chiffrées fournies par Radio France en 2005 et des programmes pris en considération (France Inter, France Bleu et le Mouv'), cette part n'a atteint qu'une moyenne de 48%.

*

*

*

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a auditionné le mardi 28 novembre 2006, à l'occasion de l'examen du bilan 2005 de Radio France, M. Jean-Paul Cluzel, président-directeur général de la société, accompagné de ses proches collaborateurs. Au cours de cette audition, le président de Radio France a évoqué le futur développement des antennes de la société dans le cadre d'un lancement de la radio numérique sur un réseau terrestre dédié à la radio en bande III et L, sur une norme plus performante que le DAB. Dans cette perspective, Jean-Paul Cluzel a souligné que pourrait être assurée une meilleure couverture nationale de certaines antennes de la société, avec en particulier le développement de France Info sur les axes autoroutiers, l'extension de diffusion du Mouv' dans les villes universitaires et celle de FIP dans les grandes agglomérations. Pour ce qui concerne France Bleu, ne seraient pas créées plus de 2 nouvelles stations locales d'ici à 2009, en raison notamment du maintien des effectifs à leur niveau actuel prévu dans le contrat d'objectifs et de moyens portant sur la période 2006-2009. Concernant ce dernier contrat, le président de Radio France a par ailleurs précisé que les travaux de réhabilitation de la maison de la Radio seront financés à 70% par une augmentation du produit de la redevance.

Enfin, s'agissant des programmes, ont été évoquées dans le domaine musical l'exposition de la chanson d'expression française dans la programmation musicale du Mouv', et, dans le domaine de l'information, les mesures prises par la société en vue d'assurer un suivi des prochaines échéances électorales en conformité avec les recommandations du Conseil.

1.

Obligations générales

Article 2

La société fait diffuser sur l'ensemble du territoire métropolitain des émissions à caractère national ou local.

La société s'est conformée à ces dispositions grâce à un réseau composé de 5 programmes ou stations à couverture nationale (France Inter, France Info, France Musique, France Culture, France Bleu tête de réseau), du Mouv' (réseau de type multiville), de 4 Fip (Fip Paris et 3 Fip en régions) et de 41 stations locales (France Bleu régions) (cf. annexe 2).

En 2005, la société a diffusé 498.095 heures de programmes, dont 453 869 heures de programmes locaux (430.470 en 2004)¹ et 44.226 heures de programmes nationaux (44.290 en 2004) (cf. annexe 3).

Voir également l'article 25 du cahier des missions et des charges de la société.

Article 3

La société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement, en fonction de la mission culturelle, éducative et sociale qui lui est assignée par la loi.

Elle assure notamment par ses programmes la mise en valeur du patrimoine et participe à son enrichissement par les créations radiophoniques qu'elle propose sur son antenne. Elle contribue, sur le plan national et régional à l'expression et à l'information des communautés culturelles, sociales et professionnelles et des familles spirituelles et philosophiques. La société peut exploiter les services télématiques qui sont le complément des émissions qu'elle programme et des activités des formations orchestrales et chorales dont elle a la charge.

La société s'est conformée au 1^{er} alinéa de cette obligation en programmant et en diffusant notamment dans ses programmes nationaux des émissions diversifiées (magazines et émissions d'information, programmes culturels et éducatifs et émissions de divertissement), grâce à des grilles de programme distinctes mais complémentaires, renouvelées chaque année en fonction des évolutions et des attentes du public. Voir également à ce sujet l'article 25, ainsi que les dispositions figurant dans les obligations particulières (articles 12 à 24) et de programmes (articles 25 à 31).

En application du 2^e alinéa, la société s'est attachée à mettre en valeur le patrimoine national et régional, sous des aspects variés : historiques, littéraires, artistiques (théâtre, cinéma, architecture, arts plastiques, musique), scientifiques ou encore radiophoniques (notamment à travers l'exploitation des archives sonores de l'Ina). Il revient à France Culture d'avoir plus particulièrement rempli cette mission, notamment dans le cadre d'émissions régulières telles *Mémoires ; une vie, une œuvre ; Histoire de ; À voix nue...*

¹ - Radio France indique que l'écart constaté entre 2004 et 2005 correspond à l'ouverture des stations de Toulon, Évreux et la Roche-sur-Yon en année pleine et à la diminution des décrochages locaux de France Info et des retransmissions régionales en ondes moyennes.

Plusieurs événements marquants ont bénéficié en 2005 d'un traitement particulier sur la chaîne culturelle, sous la forme de célébration, de commémoration, d'hommage ...

On relèvera, en l'occurrence :

- le 100^e anniversaire de la création de la SFIO (programmation en mai et août d'émissions consacrées à l'histoire du Parti socialiste) ;
- le 25^e anniversaire de la mort de Jean-Paul Sartre (diffusion en mai et juin de séries, entretiens, documentaires et fictions consacrés au philosophe et homme de théâtre) ;
- le 250^e anniversaire de la création de la place Stanislas à Nancy (dans le cadre de la manifestation « Le temps des Lumières », diffusion des magazines de la chaîne en direct de Nancy, les 5 et 6 mai) ;
- les 50 ans de la collection « Terre humaine » fondée par Jean Malaurie (séries estivales diffusées du 15 au 19 août) ;
- la « réouverture » de la cinémathèque de Paris, rue de Bercy (programmation en septembre d'une série *A voix nue* dédiée à Jean Renoir) ;

La chaîne a par ailleurs mis en valeur le patrimoine national en programmant, entre le 25 juillet et le 28 août, plusieurs séries estivales respectivement consacrées à Paul Claudel, à la pianiste et accordéoniste Yvette Horner, à la vie musicale française dans le domaine de la musique contemporaine et symphonique de 1940 à aujourd'hui.

Parallèlement, la chaîne culturelle a contribué à l'enrichissement du patrimoine national en programmant et en diffusant sur son antenne un nombre non négligeable de créations dramatiques originales, notamment à l'occasion d'anniversaires et de commémorations (le 25^e anniversaire de la mort de Jean-Paul Sartre, le centenaire de la mort de Jules Verne, le 150^e anniversaire de la mort de Gérard de Nerval...). Pour plus de détails, se reporter à l'article 31 du cahier des charges de la société.

En application du 3^e alinéa, l'expression et l'information des communautés culturelles, sociales et professionnelles, ainsi que des familles spirituelles et philosophiques, ont été assurées sur France Culture, dans le cadre de l'émission quotidienne *Double culture* (du lundi au vendredi de 22h15 à 22h30).

L'exploration et l'expression des différentes communautés s'est également manifestée dans des émissions telles que *Cultures d'Islam* (le dimanche de 19h45 à 20h30), *La Fabrique de l'Histoire* (du lundi au vendredi de 10h à 11h), *Le Vif du sujet* (le mardi de 15h à 16h) ou encore *Surpris par la nuit* (du lundi au vendredi de 22h30 à minuit).

En référence au dernier alinéa de l'article précité, la société a mis à disposition des auditeurs son site internet, en complément de ses programmes et des activités, des formations orchestrales et vocales dont elle a la charge.

En 2005, de nombreuses évolutions et actualisations ont été apportées au portail web de Radio France : développement de la présence de France Musique ; refonte générale des sites des stations locales ; nouvelle présentation et enrichissement des web radios thématiques ; nouveaux services et sites spéciaux proposés par Radio France Multimédia à l'occasion de faits d'actualité marquants (le décès du Pape Jean-Paul II, le référendum pour la Constitution européenne, le tsunami en Asie...).

À titre indicatif, le site Radio France a enregistré en 2005 plus de 43 millions de visites (soit une progression de 47% par rapport à 2004) et plus de 266 millions de pages vues (soit une progression de 54% par rapport à 2004). La durée totale d'écoute a, quant à elle, progressé de 38% .

Toujours en complément de ses programmes, la société a également mis à disposition des auditeurs des services via la téléphonie mobile. À cet égard, Radio France (en l'occurrence la Direction des produits multimédias) a poursuivi ses partenariats :

- avec Orange (n° d'appel 711) pour la diffusion des « flashes info » de France Info ;
- avec Bouygues (n° d'appel 888) pour la diffusion des « flashes info » de France Info ;
- avec SFR, Orange et Bouygues pour l'activité SMS, essentiellement utilisée par Le Mouv' et France Bleu dans le cadre d'émissions et séquences interactives (classements, jeux...).

Il convient de rappeler que, depuis juillet 2004, Radio France Multimédia a regroupé l'ensemble des activités SVI (services vocaux interactifs) sous le seul et même numéro court : le 3230.

Quel que soit l'opérateur ou le type de téléphone utilisé (fixe, portable), les auditeurs peuvent accéder aux derniers titres de France Info, au 7h/9h de France Inter, au cours de la Bourse, aux prévisions météorologiques, aux résultats des courses hippiques, et à divers jeux permettant de gagner disques, DVD, des places pour des spectacles, etc.

Article 4

La société assure l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle assure l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

L'analyse des temps d'intervention des personnalités politiques et des organisations syndicales et professionnelles permet d'apprécier, sous un aspect quantitatif, le respect du principe de pluralisme.

On trouvera ci-après les temps d'intervention relevés pour l'année 2005 sur France Inter, antenne de référence par l'important volume d'émissions d'information qui y sont diffusées.

Temps d'intervention des personnalités politiques sur France Inter, hors période référendum (du 1^{er} janvier au 3 avril et du 30 mai au 31 décembre 2005) :

Gouvernement	17 h 38 min 32 s (soit 33,3%)
Majorité	13 h 1 min 21 s (soit 24,6%)
Opposition	22 h 18 min 12 s (soit 42,1%)

Temps d'intervention des organisations syndicales et professionnelles sur France Inter pour l'ensemble de l'année 2005 :

CGT	2 h 16 min 01 s
CFDT	1 h 34 min 43 s
FO	58 min 13 s
MEDEF	46 min 03 s
FSU :	16 min 10 s
CGPME	5 min 25 s
Confédération paysanne	36 min 27 s
CFTC	2 min 46 s
CFE-CGC	1 min 48 s
FNSEA	19 min 48 s
SUD	1 min 59 s
UNSA	1 min 55 s

Recommandations

En mars 2005, le Conseil a adressé à l'ensemble des sociétés de communication audiovisuelle, et donc à Radio France, une recommandation (recommandation n° 2005-3 du 22 mars 2005) définissant les règles de répartition des temps de parole politiques liés à la campagne référendaire sur la ratification du projet de traité constitutionnel européen.

L'application de cette recommandation dans les journaux et émissions diffusés entre le 4 avril et le 29 mai 2005 sur France Inter, France Info et France Culture a fait apparaître, au vu des relevés de temps de parole, quelques déséquilibres quant à l'exposition à l'antenne de certains groupes politiques. Pour plus de détails, se reporter à l'article 14.

Article 5

La société veille au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection des enfants et adolescents. Elle avertit les auditeurs sous une forme appropriée lorsqu'elle programme des émissions de nature à heurter leur sensibilité.

+ délibération du CSA du 10/02/04 interdisant aux opérateurs radiophoniques la diffusion entre 6h et 22h30 de programmes susceptibles de heurter la sensibilité des moins de 16 ans (délibération prolongeant l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée).

Plusieurs séquences diffusées en 2005 sur les antennes de Radio France sont apparues en contravention avec les dispositions de l'article 5 du cahier des charges de la société ainsi qu'avec la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence :

- une séquence diffusée le 28 mai 2005 entre 15h et 16h sur le Mouv', dans le cadre de l'émission *Le Point Hot*, au cours de laquelle a été décrite de façon explicite et détaillée la pratique de la fellation par une animatrice ;

- une séquence-reportage consacrée à la fabrication et à l'utilisation de poupées en silicone, diffusée sur France Inter le 18 décembre 2005 entre 15h et 15h30, dans le cadre de l'émission *Cosmopolitaine*, dont certains passages se sont révélés choquants par leur crudité et leur manque de respect de la personne humaine ;

- plusieurs séquences de reportage diffusées sur France Inter le 16 décembre 2005 entre 17h et 18h, dans le cadre de l'émission *Là-bas si j'y suis* consacrée à la prostitution, séquences au cours desquelles des propos décrivant de façon crue et détaillée certaines pratiques sexuelles ont été tenus par plusieurs prostitués interviewés.

À la suite de ces constats, le Conseil a respectivement adressé à la société une mise en demeure pour la séquence diffusée le 28 mai 2005 sur le Mouv' (décision prise en assemblée plénière le 11 juillet 2005), une mise en garde pour la séquence diffusée le 18 décembre 2005 sur France Inter dans le cadre de l'émission *Cosmopolitaine* (courrier adressé à la société le 23 février 2006), et une mise en demeure pour les séquences diffusées sur la même antenne le 16 décembre 2005, dans le cadre de l'émission *Là-bas si j'y suis* (décision prise en assemblée plénière le 19 avril 2006).

On trouvera en **annexe 4** les trois lettres notifiant ces décisions adressées au président de Radio France.

Article 6

La société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le respect de recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes. Elle veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales.

Radio France a contribué à la promotion et à l'illustration de la langue française en assurant la programmation sur ses antennes nationales d'émissions, magazines et chroniques régulières centrées sur le sujet :

- sur France Culture : *Tire ta langue* (le mardi de 14h à 15h), *Des Papous dans la tête* (le dimanche de 12h45 à 14h), *Tissé par mille* (le samedi de 11h55 à 12h) et *L'Œil du larynx* (le dimanche de 11h55 à 12h et de 20h20 à 20h25 à partir de septembre 2005) ;

- sur France Inter : *Le Mot de la fin* proposé par Alain Rey (du lundi au jeudi à 8h55), *La Librairie francophone* (le dimanche de 17h à 18h, à partir de septembre 2005) et la chronique de Philippe Collin (le mardi à 18h50, dans le cadre de *Charivari*) ;

- sur France Info : *La Vie des mots* de Frédéric Gersal (le mardi à 13h49, 15h19, 16h42, 19h42, 21h51) et *Poètes et poésie* (le dimanche à 15h57, 17h57, 20h57, 0h27).

En dehors de ces émissions régulières, la société a programmé sur France Culture et sur France Inter plusieurs émissions et séries spéciales sur le thème de la langue française¹.

1 - Par exemple sur France Culture : « Il était une fois la langue française » (le 15 janvier, dans le cadre de l'émission *Répliques*) ; « Le retour des dictionnaires ou le triomphe de Pierre Larousse (en mars, dans le cadre de l'émission *Concordance des temps*) ; la série estivale *Lexique de l'actuel* consacrée au sens des mots

La société s'est par ailleurs associée, comme les années précédentes, à plusieurs événements et opérations exceptionnelles en faveur de la langue française :

- le Printemps des poètes (échos de la manifestation les 7 et 11 mars, sur France Culture, dans le cadre de l'émission *Double Culture*) ;

- la journée de la Francophonie, le 20 mars (diffusion de programmes spécialement orientés sur l'illustration de la langue française, en particulier sur France Bleu, France Musique et le Mouv') ;

- le festival, « Le Marathon des mots » à Toulouse (soit 3 émissions en direct de Toulouse, les 27 et 28 mai, sur France Inter) ;

- les « Rencontres d'écrivains » à Mons en Belgique (débat sur le thème du travail avec cinq écrivains francophones, les 14, 21 et 28 août, de 23h à minuit, sur France Culture) ;

- les « Francophonies en Limousin » (échos de la manifestation en direct de Limoges, le 7 octobre sur France Culture, dans le cadre des magazines *Tout arrive* et *Travaux publics*) ;

- la Foire du livre à Brive-la-Gaillarde (à cette occasion, diffusion sur France Inter, les 5 et 13 novembre, de deux émissions spécialement consacrées à la langue française et aux lauréats 2005 du Prix de la langue française et du Prix Mallarmé) ;

- le 50^e anniversaire des Radios francophones publiques (diffusion sur France Culture¹, entre le 21 novembre et le 11 décembre, de deux plages quotidiennes de deux minutes consacrées à la découverte de 50 mots peu communs, issus des lexiques français, suisse, belge et québécois, entrés dans notre vocabulaire au cours des 50 dernières années. Diffusion également sur France Inter, le 20 novembre, d'une émission interactive de deux heures consacrée à la francophonie et réalisée avec les auditeurs et les quatre radios francophones publiques (*Le français qu'on aime*).

La société a été en général attentive au respect de la langue française dans ses programmes. Néanmoins, journalistes et animateurs ont tendance à privilégier les mots anglais alors qu'existent des équivalents recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie et publiés au *Journal officiel*.

Enfin, en application du 2^e alinéa, les langues et parlars régionaux ont été présents sur certaines des antennes locales du réseau France Bleu, avec un volume horaire et un mode d'expression variables selon les stations (cf. annexe 5).

actuellement utilisés (du 25 juillet au 28 août, le samedi de 17h à 17h20) ; hommage rendu au lexicologue Alain Rey (le 4 décembre, dans le cadre de l'émission *For intérieur*)... Sur France Inter : « Histoire du *Petit Larousse* » (le 2 janvier, dans le cadre de l'émission *Histoires possibles et impossibles*) ; la pratique des langues régionales en France (le 18 novembre, dans le cadre de l'émission *Génération*) « L'évolution du français » avec Pierre Merle et Laurent Raval, auteurs de nouveaux ouvrages dédiés à la langue française (le 21 novembre, dans le cadre de l'émission *Café Bazar*) ; « L'histoire des dictionnaires », avec Alain Rey (le 5 décembre, dans le cadre de l'émission *2000 ans d'histoire*) et à propos du *Dictionnaire culturel en langue française* d'Alain Rey aux Editions Robert (le 18 décembre, dans le cadre de l'émission *Libre Cours*).

1 - Du lundi au vendredi, de 11h à 11h02 et de 17h à 17h02.

On rappellera que France Bleu Elsass diffuse sur les ondes moyennes un programme intégralement en alsacien. France Bleu Radio Corse Fréquencez Mora et, dans une moindre mesure, Radio France Roussillon proposent des programmes bilingues (respectivement en corse et en occitan). Pour leur part, France Bleu Pays Basque, France Bleu Armorique et France Bleu Breiz Izel, diffusent un programme composé de plages en français et de plages en langue régionale (respectivement en basque et en breton).

D'autres stations comme France Bleu Nord, France Bleu Picardie, France Bleu Cotentin, France Bleu Béarn, France Bleu Provence ou encore France Bleu Vaucluse intègrent à leur programme des émissions, rubriques et chroniques consacrées aux parlers régionaux¹. De source Radio France, le nombre d'heures total des programmes en langue régionale diffusés sur le réseau France Bleu s'est élevé à 6273 heures 48 en 2005.

Article 7

La société fait connaître ses programmes une semaine avant leur diffusion.

La société a respecté cette obligation en communiquant ses programmes à la presse ainsi qu'aux services qui en ont fait la demande plus d'une semaine avant leur diffusion.

France Culture et France Musique font par ailleurs connaître les grandes lignes de leurs programmes environ trois semaines à l'avance par le biais d'un bulletin d'information presse.

A titre informatif, en 2005, France Inter et France Musique ont diffusé chaque semaine deux éditions de leurs programmes à venir dont l'une comportait une mise à jour.

Article 8

La société veille à s'adapter aux mutations engendrées par les techniques nouvelles et à mener des actions de recherche dans le domaine de la création radiophonique.

La société indique qu'à l'automne 2005 a été mise en place une nouvelle organisation fonctionnelle de la direction générale adjointe des techniques et technologies nouvelles (DGA TTN) visant à valoriser la numérisation de l'outil de production déployé à Radio France.

Cette réorganisation, articulée autour de cinq fonctions bien identifiées² a permis d'élaborer fin 2005 une offre permettant le téléchargement et l'écoute à la carte sur les réseaux de communication mobile (baladeurs numériques MP3 – accessibilité via les sites Music Store et Podemus) d'un certain nombre de chroniques et émissions issues des programmes de la société et diffusées sur le site internet de Radio France.

1 - Sur FB Vaucluse : *Les Escapades*, magazine bilingue de la culture provençale (le dimanche de 9h à 10h et rediffusion à 14h) et la chronique *Les mots de chez nous* (tous les jours à 6h50 et 14h10) ; sur FB Provence : chronique *Dites-le en marseillais* ; sur FB Azur : chronique *En niçois on dit comment ?* ; sur FB Nord : *Dites-le en ch'ti* (le samedi à 12h35) ; sur FB Picardie : *Ce que Picard dit* ; sur FB Cotentin : *Parlez-vous normand ?* (le samedi à 11h25 et le dimanche à 12h25)...

² - La production et les antennes, l'infrastructure technique, le développement et le déploiement des systèmes d'information de production comme de gestion, l'achat et la gestion des équipements, les réseaux de diffusion.

À titre indicatif, dès le 2 janvier 2006, étaient accessibles gratuitement par téléchargement plus de 120 chroniques et émissions émanant de France Inter, France Info, France Culture, France Bleu, FIP (*sélection FIP*) ainsi que plusieurs produits de Radio France Multimédia (extraits sonores du dossier de la semaine, dédicaces sonores, interview autour d'un produit culinaire en partenariat avec la Web Radio du goût...).

Par ailleurs, Radio France a fait au cours de l'année 2005, et à titre expérimental, plusieurs démonstrations dans la perspective d'une future diffusion de ses programmes en numérique.

La société a notamment proposé, entre le 2 et le 7 septembre, dans le cadre de l'IFA de Berlin (Allemagne), une démonstration de diffusion des programmes de FIP en mode DRM, assurée par TDF depuis la France vers Berlin sur une fréquence ondes courtes de qualité FM mono. À cette occasion, le programme FIP s'est vu enrichi de données associées (titres des morceaux musicaux en cours de diffusion, données routières en temps réel, photos d'actualité) accessibles pour les auditeurs sur les premiers récepteurs multistandard de radio numérique.

S'agissant des actions de recherche menées dans le domaine de la création radiophonique, Radio France a continué de réserver dans ses programmes des espaces d'expression à caractère expérimental, en particulier sur France Culture et France Musique :

- sur France Culture, *L'Atelier de création radiophonique* diffusé le dimanche de 22h45 à 24h a notamment proposé la diffusion d'œuvres sonores spécifiquement conçues pour la radio (documentaires de création, fictions, œuvres musicales originales...). Le service des dramatiques de la chaîne culturelle a par ailleurs contribué à des actions de recherche en produisant ou coproduisant des textes de fiction originaux dont certains ont pu bénéficier, pour leur réalisation, d'un dispositif technique élaboré, notamment au niveau du mixage (exploitation de matériels numériques de pointe...);

- sur France Musique, des émissions et séquences telles que *Alla Breve*, *Tapage nocturne* et le *Concert imaginaire du GRM* ont continué de valoriser à l'antenne, à travers la création d'œuvres musicales originales, les nouveaux outils informatiques mis à la disposition des compositeurs, permettant ainsi aux auditeurs de se familiariser avec les musiques expérimentales et les nouvelles formes d'expression électroacoustique.

Article 9

En cas de cessation concertée du travail, la société assure la continuité du service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

L'ensemble des programmes de Radio France, et plus particulièrement ceux de France Inter, France Culture et France Bleu, a été fortement perturbé du 4 au 22 avril 2005 (soit 18 jours) en raison d'un mouvement de grève d'une partie des personnels techniques et administratifs de la société, mouvement lié à des revendications salariales.

Durant cette période, un grand nombre de chroniques et de journaux programmés sur les différentes stations de la société ont été, soit écourtés, soit supprimés¹.

D'une manière plus générale, les programmes non assurés ont été remplacés par un fil musical (celui de Fip sur France Inter, France Culture, France Musique et France Info ; celui d'Hector sur FIP et celui de France Bleu sur le réseau France Bleu et sur la City Radio de Paris).

Compte tenu de la législation en vigueur, la société déclare avoir pris toutes les dispositions possibles afin que soit assurée une diffusion continue de programme. La société rappelle toutefois les difficultés auxquelles les sociétés audiovisuelles publiques sont confrontées dans la mesure où les dispositions de la loi de 1982² sur la communication audiovisuelle ne sont plus applicables et que les modalités d'application, telles que prévues par l'article 57 de la loi du 30 septembre 1986, n'ont pas fait l'objet du décret initialement annoncé³.

Article 10

La société prend les mesures permettant l'exercice du droit de réponse dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Lorsque le droit de réponse s'exerce au titre des émissions programmées par la société pour le compte de tiers, ceux-ci prennent en charge le coût afférent à la production et à la diffusion de la réponse.

Au cours de l'année 2005, 11 demandes de droit de réponse ont été présentées à Radio France.

Une demande a été retenue, émanant d'une secte qui estimait avoir été mise en cause au cours d'une information diffusée sur France Bleu Picardie, le 24 novembre 2005. La réponse a été lue sur l'antenne de France Bleu Picardie, le 31 janvier 2006.

Les autres demandes n'ont pu être retenues en application notamment des conditions de forme requises par l'article 6 de la loi du 22 juillet 1982 et de son décret d'application du 6 avril 1987.

1 À titre indicatif, France Inter a notamment assuré durant la première semaine de grève les journaux et bulletins d'information de la matinée, de la mi-journée et du soir (6h, 12h, 13h, 18h, 19h et 22h) ainsi que la tranche matinale 7h-9h de Stéphane Paoli. *Le Téléphone sonne*, en revanche, n'a pu être assuré. Au cours de la deuxième semaine de grève, la situation s'est quelque peu modifiée. La station a assuré les 11 et 12/04 la tranche matinale 7h-9h et les journaux de 6h, 12h et 22h. Le 13/04, ont été diffusés la tranche matinale 7h-9h et seulement les journaux de 6h et 22h. Les 14 et 15/04, n'ont pu être diffusés les journaux de 12h, 13h et 19h. Le 17/04, la tranche 7h-9h n'a pas été assurée. Les 16 et 18/04, a été assuré l'ensemble des bulletins et journaux du matin, de la mi-journée et du soir, mais pas *Le Téléphone sonne*. Les 19 et 20/04, la station a assuré les journaux de 7h, 13h et 19h, mais n'a pas assuré la partie magazine du 13h-14h. Le 21/04, ont été diffusés les journaux de 7h et 19h; ceux de 12h et 13h n'ont pu être assurés et l'émission *Le Téléphone sonne* a été supprimée. Le 22/04, en revanche, ont été assurés les journaux de 7h, 9h, 13h et 19h.

2 - Le décret du 29 décembre 1982 pris en application de l'article 74 de la loi du 29 juillet 1982 prévoyait l'organisation d'un service minimum quotidien d'information, consistant en la diffusion de 3 journaux, l'un le matin, l'autre à la mi-journée, le troisième dans la soirée.

3 - L'article 57-II de la loi du 30 septembre 1986 stipule qu'en cas de grève, la société est tenue d'assurer la continuité du service dans les conditions précisées dans un décret, mais ce décret n'a pas été pris.

Article 11

La société met en oeuvre les mesures arrêtées par le Premier ministre ou les ministres compétents pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population.

Radio France a signé en juin 2004 une convention nationale de partenariat avec le ministère de l'Intérieur dont l'objet porte sur les conditions de coopération afin d'assurer l'information de la population dans les situations de crise.

Compte tenu de sa spécificité comme réseau de proximité et de services, le réseau France Bleu est le réseau de référence en la matière.

La convention nationale se décline au sein de chaque zone de service d'une station du réseau par la signature d'une convention locale avec la préfecture. Le réseau FM de France Bleu est privilégié. Il est complété par le réseau FM et AM de France Info dans les zones où France Bleu n'est pas reçue. En 2004, environ 40 conventions locales avaient fait l'objet d'une signature. Fin 2005, près de 80 conventions locales ont été signées.

Ce partenariat a donné lieu à la rédaction d'un vademecum, d'un annuaire partagé et d'une série de procédures permettant une déclinaison opérationnelle de l'accord national au niveau régional et local. Au cours de l'année 2005, des études ont été réalisées visant à transposer, sous forme électronique, l'annuaire partagé avec un accès sécurisé via internet. Cet outil sera opérationnel au cours du mois de juin 2006.

Un comité de suivi se réunit au moins une fois par an pour dresser le plan de travail de l'année en cours. A ce titre, depuis juin 2004, les équipes de Radio France ont participé à plusieurs exercices de simulation. Ainsi France Bleu Drôme Ardèche a participé à l'exercice de secours européen (Euratech) en avril 2005, France Bleu Berry à un exercice de simulation de dispersion d'un nuage radioactif à partir de la centrale de Belleville.

Enfin, dans le cadre du plan gouvernemental de préparation au risque de pandémie de grippe aviaire, Radio France doit préparer en 2006 un plan de continuité d'activité selon les recommandations formulées par l'État.

2. Obligations particulières

Article 12

Sous réserve des dispositions des articles 14 à 18 du présent cahier des missions et des charges, il est interdit à la société de programmer et de faire diffuser des émissions produites par ou pour des partis politiques, des organisations syndicales ou professionnelles, ou des familles de pensée politiques, philosophiques ou religieuses, qu'elles donnent lieu ou non à des paiements au profit de la société. Elle met en oeuvre le droit de réplique dans le respect des modalités fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

La société indique que, dans la lignée d'une ancienne tradition, France Culture a continué de diffuser, le dimanche de 9h40 à 10h, des émissions sous le titre *Divers aspects de la pensée contemporaine*, lieu d'expression de groupes de pensée non religieux (La Grande Loge de France, Le Grand Orient de France, La Grande Loge féminine de France et le Droit Humain, la Libre Pensée).

Ces émissions sont réalisées sous la responsabilité des représentants de ces groupes de pensée établis en France.

Le Conseil n'a jamais remis en cause le principe de ces diffusions.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

Article 13

La société assure à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement, sans limitation de durée et à titre gratuit.

Il n'a pas été fait application de ces dispositions en 2005.

CAMPAGNES ÉLECTORALES

Article 14

La société produit, programme et fait diffuser les émissions relatives aux consultations électorales pour lesquelles une campagne officielle radiotélévisée est prévue par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le respect des règles définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

L'État rembourse les frais occasionnés par ces émissions.

Durant ces périodes, la société ne peut programmer et faire diffuser d'émissions publicitaires à caractère politique.

France Inter a diffusé, conformément à l'article 16 (1^{er} alinéa) de la loi du 30 septembre 1986 modifiée ainsi qu'à l'article 14 du cahier des missions et des charges de Radio France, des émissions de la campagne officielle radiotélévisée pour le référendum européen du 29 mai 2005.

À l'instar des autres sociétés de programme chargées de diffuser les émissions de la campagne officielle, Radio France (France Inter) a été saisie par le CSA afin de fixer les horaires de programmation. Ceux-ci ont été validés par le Conseil et intégrés dans la décision n° 2005-134 du 12 avril 2005 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion de la campagne officielle audiovisuelle en vue du référendum du 29 mai 2005.

Son article 28 prévoyait que sur France Inter, les émissions de petit format (1 minute 15) devaient être programmées vers 13h50 tandis que les émissions de grand format (entre 2 minutes 30 et 4 minutes) devaient être programmées vers 20h10.

La fixation de l'ordre et des dates de passage de ces émissions a fait l'objet d'un tirage au sort présidé par Dominique Baudis assisté des conseillers chargés du pluralisme, organisé le 3 mai en présence des représentants des formations politiques.

Les émissions de la campagne officielle ont été programmées durant les deux semaines précédant le vote, entre le lundi 16 mai et le vendredi 20 mai 2005 ainsi qu'entre le lundi 23 mai et le vendredi 27 mai 2005.

Les antennes de Radio France ont également été soumises, pendant toute la durée de la campagne médiatique du référendum (du 4 avril au 29 mai 2005 inclus), aux dispositions de la recommandation n° 2005-3 du 22 mars 2005, basée sur le principe d'une répartition équitable des temps de parole politiques liés à la campagne référendaire.

Des volumes importants de temps de parole ont été relevés dans les journaux d'information ainsi que dans les autres émissions de France Inter, France Info et France Culture, entre le 4 avril et le 27 mai 2005 (cf. annexe 6).

Lors de son assemblée plénière du 7 juin 2005, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a observé que les relevés des temps de parole sur ces trois chaînes durant la période considérée avaient fait apparaître une sous-représentation du Front national. En conséquence, le Conseil a appelé l'attention de ces radios sur la nécessité de veiller, à l'occasion des prochaines élections, à une application plus rigoureuse de ses recommandations.

EXPRESSION DU PARLEMENT

Article 15

La société a pour mission de programmer et faire diffuser, sous le contrôle du bureau de chacune des assemblées, les principaux débats du Parlement selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

Le choix des débats à retransmettre est effectué en accord avec les bureaux des assemblées qui règlent les conditions dans lesquelles le temps d'antenne est réparti entre les divers orateurs, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.

La société déclare n'avoir été saisie d'aucune demande de retransmission des débats du Parlement par les bureaux des assemblées.

La société indique toutefois qu'elle a couvert les débats parlementaires dans ses journaux et magazines, à travers des illustrations sonores des principales interventions des porte-parole des divers groupes, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.

Article 16

La société programme et fait diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

La société a répondu à cette obligation en poursuivant la programmation et la diffusion sur France Inter, le samedi vers 19h55, d'une séquence de 5 minutes consacrée à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, conformément à la liste des bénéficiaires (sur la base des souhaits exprimés par ces derniers) et au calendrier validé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 16 novembre 2004.

Au total, 16 émissions ont été programmées en 2005 (cf. annexe 7).

Il convient toutefois de noter que l'année 2005 a été marquée par la suspension de la programmation des émissions pour tous les bénéficiaires pendant la durée d'application de la recommandation n° 2005-3 du 22 mars 2005 adoptée en vue du référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe (soit du lundi 4 avril au dimanche 29 mai 2005).

En conséquence, une grille de reprogrammation des émissions non diffusées durant cette période a été établie pour France Inter. Les émissions concernées ont été diffusées entre le 14 novembre 2005 et le 22 janvier 2006 (cf. annexe 7).

EXPRESSION DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

Article 17

La société programme et fait diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

La société s'est conformée à cette disposition en programmant et en diffusant sur France Inter des émissions consacrées à l'expression directe des organisations syndicales et professionnelles, conformément à la liste des bénéficiaires, aux modalités (tenant compte des résultats du tirage au sort effectué le 10 décembre 2004) et au calendrier établis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Au total, 24 émissions de cinq minutes ont été programmées en 2005 (cf. annexe 7).

On rappellera que certaines de ces émissions (au nombre de cinq) ont été suspendues en raison de la campagne référendaire du printemps 2005 (cf. supra, article 16), et ont été reprogrammées ultérieurement, entre le 14 novembre 2005 et le 22 janvier 2006 (cf. annexe 7).

ÉMISSIONS À CARACTÈRE RELIGIEUX

Article 18

La société programme et fait diffuser le dimanche matin des émissions à caractère religieux, consacrées aux principaux cultes pratiqués en France. Ces émissions, réalisées sous la responsabilité des représentants désignés par les hiérarchies respectives de ces cultes, se présentent sous la forme de cérémonies cultuelles ou de commentaires religieux.

Les frais de réalisation de ces émissions sont pris en charge par la société dans la limite d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

France Culture a poursuivi la diffusion d'émissions à caractère religieux consacrées aux principaux cultes pratiqués en France, le dimanche matin, entre 7h15 et 11h.

CULTE	ÉMISSION	HORAIRE DE DIFFUSION	DURÉE
Orthodoxe	En alternance : <i>Orthodoxie ou Foi et Tradition des chrétiens orientaux</i>	8h – 8h30	30 min
Protestant	Émission et service religieux	8h30 – 9h	30 min
Catholique	Messe	10h - 11h	1h
Israélite	Émission à caractère culturel <i>Maison d'études</i>	9h10 - 9h40	30 min
Total			2h 30

Par ailleurs, France culture a programmé et diffusé une émission « culturelle » consacrée à l'islam, *Cultures d'Islam*, le dimanche soir de 19h45 à 20h30.

France Inter a pour sa part diffusé le dimanche matin, à 7h15, une émission, *Théo*, consacrée à l'actualité des différentes religions pratiquées en France (chrétienne, musulmane, juive...).

Plusieurs antennes de **France Bleu** programment également le dimanche matin des chroniques à caractère religieux : France Bleu Elsass (rencontre catholique de 8h à 9h et rencontre protestante de 9h à 10h), France Bleu Pays Basque (chroniques religieuses à 8h30), France Bleu Radio Corse Fréquence Mora (chronique catholique à 7h45).

PROGRAMMATION ET DIFFUSION D'ÉMISSIONS D'INFORMATION SPÉCIALISÉES

Article 19

La société programme et fait diffuser gratuitement au moins douze messages de la grande cause nationale agréée annuellement par le Gouvernement.

En 2005, la grande cause nationale « Sida » a fait l'objet de deux campagnes sur les antennes de Radio France : l'une consacrée au Sidaction du 28 mars au 3 avril 2005 ; l'autre à Sida Solidarité du 24 au 30 octobre 2005.

Au total, 76 messages de 30 secondes ont été diffusés, répartis de la façon suivante :

- 22 messages sur France Inter
- 26 messages sur France Info
- 14 messages sur France Bleu réseau
- 14 messages sur le Mouv'.

Article 20

La société programme et fait diffuser à une heure de grande écoute des messages réalisés par la délégation à la sécurité routière, selon des modalités fixées d'un commun accord.

Avant de programmer ces émissions, la société peut procéder à leur lecture et refuser leur passage à l'antenne.

En 2005, la société a diffusé sur ses antennes 860 messages réalisés par la délégation à la sécurité routière. Soit :

- 205 messages sur France Inter ;
- 75 messages sur France Info ;
- 142 messages sur France Bleu ;
- 365 messages sur les stations locales France Bleu ;
- 73 messages sur le Mouv'.

Article 21

La société programme des émissions destinées à l'information du consommateur.

Dans le cadre de cette mission, la société est tenue de programmer, en liaison avec l'Institut national de la consommation, des émissions régulières.

Le premier alinéa du présent article a reçu application dans les programmes nationaux de la société :

France Info a assuré en matière de consommation une chronique quotidienne multidiffusée comportant de nombreux conseils de spécialistes et de journalistes de revues spécialisées telles que *60 millions de consommateurs* et *Que choisir* (associations agréées par l'INC) sur des questions concernant notamment l'habitation, la voiture, l'alimentation, la santé, (*Tous consommateurs*, du lundi au vendredi).

Par ailleurs d'autres chroniques spécialisées conseillent les auditeurs dans les domaines financier et patrimonial (*Question d'argent*, du lundi au vendredi), technologique (*Jeux vidéo*, le dimanche), alimentaire (*Le Marché des quatre saisons*, le samedi) ou encore dans le domaine des loisirs (*Le Jardinage-Auprès de mon arbre*, le dimanche).

France Inter a continué d'intégrer l'information des consommateurs, en fonction de l'actualité, dans ses journaux et magazines.

Par ailleurs, plusieurs émissions (*Le téléphone sonne*, *Alter Ego* puis *Café bazar* ainsi que *Ça se bouffe pas, ça se mange*) ont traité de questions touchant à la consommation dans des domaines aussi variés que la santé, le logement, l'eau, les nouvelles technologies, l'alimentation...

France Culture a également programmé et diffusé des émissions consacrées à la science et à l'écologie où sont notamment évoqués les dangers liés à

certaines pratiques de consommation ou de soins, à certains modes de culture ou d'élevage (*Terre à terre, Sciences culture, Sciences friction, Continent sciences*).

Sur **le Mouv'**, le magazine *Le Buzz* a proposé en 2005 plusieurs thématiques en rapport direct avec les modes de consommation des jeunes en matière de santé (les méfaits de la drogue, du tabac et de l'alcool...), de sexualité (informations sur les moyens contraceptifs existants), de nouvelles technologies (le téléchargement illégal de musique sur le net).

Sur le **réseau France Bleu**, plus de la moitié des radios locales diffusent une rubrique quotidienne ou hebdomadaire exclusivement consacrée à l'information du consommateur. Celle-ci se présente le plus souvent sous la forme d'émission interactive où des représentants d'associations locales ou régionales de consommateurs répondent directement aux questions des auditeurs.

Article 22

La société programme et fait diffuser, au moins une fois par jour et à une heure de grande écoute, les informations météorologiques fournies par la Météorologie nationale. Une fois par semaine, dans les mêmes conditions, ces informations portent sur le territoire métropolitain et l'outre-mer.

Elle programme et fait diffuser régulièrement, à des heures et sur des fréquences appropriées, les informations météorologiques destinées aux gens de mer.

En matière d'informations météorologiques, la société s'est acquittée des différentes missions qui lui ont été assignées.

Météorologie nationale

- France Inter a diffusé chaque jour, avant les principaux journaux et la revue de presse matinale, des informations météorologiques fournies par Météo France.
- France Info a proposé de façon quotidienne, entre 5h et 1h, un bulletin météo toutes les demi-heures (soit 41 bulletins par jour).
- France Culture a programmé des informations météorologiques 3 fois par jour, à 8h, 13h et 18h.
- Sur le réseau France Bleu, les bulletins météo qui font partie intégrante de l'information ont été diffusés soit au début soit en fin des journaux locaux (en matinale, diffusion toutes les 30 minutes).
- Sur le Mouv', ils ont été diffusés chaque jour toutes les 30 minutes, entre 6h et 9h30.

Météorologie portant sur le territoire métropolitain et l'outre-mer

L'ensemble du réseau France Bleu a repris en fin de semaine *Le Top Soleil* de RFO (cf. article 93).

Météorologie destinée aux gens de la mer

- France Inter a programmé et diffusé de façon quotidienne, à 20h05, un bulletin de météo marine préparé par Météo France.
- France Info a, pour sa part, diffusé chaque matin, en décrochage sur le réseau OM, un bulletin de météo marine destiné aux pêcheurs, navigateurs et plaisanciers.
- De même certaines stations littorales du réseau France Bleu diffusent des informations plus particulièrement destinées aux plaisanciers.

ÉMISSIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES

Article 23

Les modalités de coopération de la société avec le ministre chargé de l'éducation nationale et les organismes qui en dépendent sont définies par une convention conclue entre l'État et la société.

Les frais de production et de diffusion sont à la charge du ministre chargé de l'éducation nationale ou des organismes qui en dépendent.

En 2005, la société a coopéré avec le ministre de l'Éducation nationale ou les organismes qui en dépendent de diverses manières et à plusieurs occasions, sans pour autant que les modalités de cette coopération aient été formalisées dans une convention.

- **France Inter** a notamment proposé des sujets traitant de thèmes éducatifs, avec des invités appartenant au monde de l'éducation dans le cadre d'émissions telles que *Enfance* (le mercredi de 10h à 11h), *Le téléphone sonne*, ou encore *Le Monde selon Wam* (le samedi de 15h à 16h).

- **France Info** s'est notamment intéressée à l'actualité des enjeux éducatifs qui concernent la vie quotidienne de millions de personnes à travers le rendez-vous quotidien d'Emmanuel Davidenkoff, *Info éducation* (à partir de septembre 2005, du lundi au vendredi à 6h10, 8h40, 10h10).

- **Le Mouv'** a présenté, dans le cadre du magazine *le Buzz*, plusieurs dossiers traitant de sujets éducatifs (« Les diplômés de l'humanitaire », « Les écoles spécialisées », « Les épreuves du bac »...).

La station jeune a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec les étudiants des écoles de journalisme en leur confiant la réalisation de magazines (*Les Master Buzz du Mouv'*) ou encore à Toulouse, la préparation des revues de presse et la rédaction de certaines brèves.

- Sur **France Bleu**, des accords locaux existent, soit avec une université, soit avec un rectorat. France Bleu Alsace et France Bleu Sud Lorraine proposent ainsi des émissions hebdomadaires réalisées en coproduction avec les étudiants de l'université.

- Pour sa part, **France Musique** a continué de collaborer avec l'Éducation nationale et le CNDP en proposant une série d'émissions consacrée au programme musical du baccalauréat.

- Enfin la **Direction de la musique** a proposé, *via* ses deux orchestres (ONF et OP), diverses actions (concerts, répétitions, ateliers d'écoute ou de composition, tournées pédagogiques...) en direction du public jeune mais aussi étudiant, en partenariat avec les rectorats de plusieurs académies (Paris, Créteil, Versailles...).

Article 24

Les modalités de coopération de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont définies par une convention conclue entre l'État et la société.

Les frais de production et de diffusion sont à la charge du ministre et des services de l'État chargés de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

La société a traité de sujets concernant les problèmes d'emploi, de formation et de promotion sociale sur plusieurs de ses antennes.

- **France Inter** a notamment programmé et diffusé une chronique quotidienne axée sur l'emploi et réalisée en collaboration avec l'ANPE (*Un métier, un emploi*, du lundi au vendredi, à 5h58) et abordé une dizaine de questions d'actualité relatives aux problèmes d'emploi et à la formation professionnelle dans le magazine *Le téléphone sonne*.

La station généraliste a par ailleurs programmé une chronique (*Entreprises et stratégie*) et une émission (*Rue des entrepreneurs*) permettant de décrypter à travers la vie des entreprises les mouvements économiques et sociaux de notre société.

- **France Info** a programmé et diffusé une chronique hebdomadaire multidiffusée axée sur les offres d'emplois en région (*L'Emploi dans votre région*, le mercredi à 14h57, 16h27, 19h57, 21h57 et 0h57) ainsi qu'une nouvelle chronique destinée aux jeunes, en collaboration avec Transfac, mensuel gratuit distribué dans les universités (*L'Emploi dans votre région-spécial jeunes*, le lundi à 15h49, 19h51, 21h21, 23h49).

- Dans le cadre d'émissions où le public peut intervenir directement à l'antenne, les stations locales du réseau **France Bleu** consacrent une large place à la thématique de l'emploi. Toutes les stations, selon des modalités variables, proposent des offres d'emplois en provenance de l'ANPE, des CCI ou directement d'entreprises. Ces annonces sont multidiffusées.

Par ailleurs, des chroniques régulières sur l'emploi, les filières professionnelles, existent depuis de nombreuses années. Ces éléments se sont également développés sur les sites internet des stations.

Les radios, en régions, sont partenaires des salons de l'emploi ou de la formation.

- sur **Le Mouv'**, le magazine *Le Buzz* fournit aux jeunes des renseignements sur la formation, l'insertion professionnelle, les stages et les jobs étudiants, et les accompagne dans leur parcours vers un premier emploi. En outre, le magazine a abordé en 2005 plusieurs sujets d'actualité ayant trait à l'emploi et à la formation (les surdiplômés sans travail ; jeunes chercheurs, ingénieurs, partis faire carrière aux États-Unis ; le métier de dessinateur et de scénariste de BD ...).

3. Obligations relatives aux programmes

ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES

Article 25

La société conçoit et fait diffuser cinq programmes nationaux :

1° un programme généraliste d'information, de distraction et de culture, diffusé 24h/24 ;

2° un programme musical présentant les divers genres musicaux, favorisant la création musicale et s'attachant à mettre en valeur les oeuvres du patrimoine et la musique vivante ;

3° un programme présentant les divers aspects et modes d'expression des cultures, mettant en valeur le patrimoine et développant la création radiophonique ;

4° un programme d'information, de services, de divertissement et de musique constituant notamment le complément des programmes spécifiques des stations locales ;

5° un programme d'information continue diffusé 24h/24..

En outre, la société conçoit et fait diffuser :

a) un programme de musique continue et de services ; b) les programmes des stations locales privilégiant la proximité dans leur offre d'information, de services et de divertissement ;

c) un programme à dominante musicale privilégiant la dimension éducative, sociale et culturelle des divers modes d'expression de la jeunesse et la découverte de nouveaux talents ;

d) les programmes autres que nationaux satisfaisant une offre spécifique de service public.

En matière d'organisation et de diffusion des programmes, la société s'est acquittée des différentes missions qui lui ont été conférées :

PROGRAMMES	FORMAT	VOLUME QUOTIDIEN DE DIFFUSION	MODE DE DIFFUSION
5 programmes à diffusion nationale			
. FRANCE INTER	Programme généraliste d'information, de divertissement et de culture	24 h/24	. Modulation de fréquence (623 émetteurs couvrant 93,8% de la population métropolitaine) . Ondes longues (162 Khz) . En numérique <i>via</i> le satellite (CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos, Numéricâble) . Internet
. FRANCE MUSIQUE	Programme thématique musical présentant les divers genres musicaux, favorisant la création et mettant en valeur les œuvres du patrimoine et la musique vivante	24 h/24	. Modulation de fréquence (502 émetteurs) . En numérique <i>via</i> le satellite (CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos, Numéricâble) . Internet
. FRANCE CULTURE	Programme thématique culturel, présentant les divers aspects et modes d'expression des cultures, mettant en valeur le patrimoine et développant la création	24 h/24	. Modulation de fréquence (502 émetteurs) . En numérique <i>via</i> le satellite (CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos, Numéricâble) . Internet
. FRANCE BLEU (tête de réseau)	Programme généraliste d'information, de services, de divertissement et de musique, servant de complément aux programmes spécifiques des stations locales.	24 h/24	. Modulation de fréquence . En numérique <i>via</i> le satellite (CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos, Numéricâble) . Internet

. FRANCE INFO	rogramme thématique d'information continue	24 h/24	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence (221 émetteurs couvrant 75,2% de la population) . Ondes moyennes (à partir de 16 émetteurs)¹. . En numérique <i>via</i> le satellite (CanalSatellite ,TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos.tv Numéricâble) . Téléphonie mobile (via le 711) . Internet
Autres programmes diffusés			
. FIP (4 stations : Paris, Bordeaux, Nantes, Strasbourg)	Programme de musique continue et de services (informations pratiques)	24 / 24	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence (5 émetteurs) ondes moyennes . En numérique <i>via</i> le satellite (bouquets CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos, Numéricâble) . Internet
. FRANCE BLEU REGIONS (41 stations en janvier 2006) ²	Programmes privilégiant la proximité dans leur offre d'information, de services et de divertissement	24 h/24 programme propre variable selon les stations	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence (407 émetteurs desservant 79,1% de la population) . Internet (pour 25 programmes locaux)
. LE MOUV ³	Programme à dominante musicale privilégiant la dimension éducative, sociale et culturelle des divers modes d'expression de la jeunesse et la découverte des nouveaux talents	24 h/24	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence (17 émetteurs desservant 30,5% de la population métropolitaine) . En numérique <i>via</i> le satellite ((bouquets CanalSatellite et TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos et Numéricable) . Internet
Autres offres spécifiques de service public			
. Agence URGENCES (rattachée à la direction de France Bleu)	Banque de programmes : reportages et chroniques valorisant les actions de proximité et de solidarité à l'échelon national, régional et européen.	<ul style="list-style-type: none"> . sur France Bleu national : (en semaine entre 13h30 et 14h, dans <i>Paroles d'auditeurs</i>) .sur FB 107,1, la City Radio (le week-end) 	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence
. HECTOR (rebaptisé VIVACE depuis le 18/01/06)	Programme de flux musical à dominante « classique »	24 / 24 6 heures (de 1h à-7h) sur France Musique	<ul style="list-style-type: none"> . Modulation de fréquence (France Musique de 1h à 7h) . En numérique <i>via</i> le satellite (bouquet TPS) . Sur certains réseaux câblés (France Télécom Câble, Noos et Numéricable) . Internet
. SOPHIA	Banque de programmes (infos, chroniques et musique) destinée aux radios de catégories A et B	24 h/24	<ul style="list-style-type: none"> . Satellite télécom 2D

À noter que Radio France a mis fin à la diffusion expérimentale DAB à Marseille, Toulouse, Nantes et Strasbourg.

1 Depuis septembre 2002 sur 16 sites : Bayonne, Bordeaux, Besançon, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Pau, Rennes, Toulouse : soit un potentiel d'auditeurs supplémentaires de 8,9 millions d'habitants.

2 FB Azur, FB Alsace, FB Armorique, FB Auxerre, FB Basse Normandie, FB Béarn, FB Belfort, FB Berry sud, FB Besançon, FB Bourgogne, FB Breiz Izel, FB la City Radio de Paris, FB Champagne, FB Cotentin, FB Creuse, FB Drôme Ardèche, FB Gard Lozère, FB Gascogne, FB Gironde, FB Hérault, FB Isère, FB La Rochelle, FB Limousin à Limoges et FB Limousin à Tulle, FB Loire Océan, FB Lorraine Nord ,FB Mayenne, France Bleu Melun, FB Nord, FB Haute-Normandie, FB Orléans, FB Pays d'Auvergne, FB Pays Basque, FB Pays de Savoie, FB Périgord, FB Picardie, FB Poitou, FB Provence, , FB Radio Corse Fréquencez Mora, FB Roussillon, FB Sud Lorraine, FB Touraine, FB Vaucluse.

Micro-locales à Tulle, Evreux, Toulon et La Roche-sur-Yon.

3 Diffusion sur 17 sites : Aix-en-Provence, Angers, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Nantes, Rennes, Toulouse, Cannes, Ajaccio, Brest, Dijon, Lyon, Mende, Paris, Reims, Valence.

Obligations relatives aux divers genres de programmes (information et documentaire ; musique ; variétés ; fiction)

Article 26

Dans chacun de ses programmes nationaux, la société programme et fait diffuser chaque jour et de manière régulière des bulletins et journaux d'information.

Dans le programme mentionné au 1° de l'article 25, elle programme et fait diffuser chaque jour et de manière régulière des revues de presse.

Dans le programme mentionné au 3° de l'article 25, elle réserve une place particulière aux informations relatives aux activités culturelles en France et à l'étranger.

En matière d'information, la société a rempli les missions qui lui ont été confiées.

S'agissant des bulletins et journaux d'information diffusés dans les cinq programmes nationaux

La société a programmé et diffusé de façon régulière et quotidienne :

- sur **France Inter** : 8 journaux, à 7h, 7h30, 8h, 9h, 13h, 18h, 19h, 22h ;
- sur **France Info** : des journaux toutes les demi-heures (soit 48 journaux par jour) et 4 flashs par heure (à 15 min, 23 min, 45 min et 53 min) à partir de 5h ;
- sur **France Culture** : 7 journaux, à 7h, 7h30, 8h, 9h, 12h30, 18h, 22h ;
- sur **France Musique** : 6 journaux en semaine (à 7h, 9h, 12h, 13h, 18h, 19h), 3 journaux le samedi (à 7h, 9h, 13h) et 4 journaux le dimanche (à 7h, 9h, 13h et 19h) ;
- sur l'ensemble du réseau **France Bleu** ont été proposés sur les trois principales tranches d'écoute (5h-6h, 12h-13h et 16h30-18h30) des rendez-vous d'information locale (à l'heure pleine) et des rendez-vous d'information nationale et internationale (à chaque demi-heure).

S'agissant des revues de presse programmées et diffusées sur France Inter (programme mentionné au 1° de l'article 25)

La chaîne généraliste a assuré la diffusion quotidienne d'une revue de presse à 8h30 (présentée en 2005 par Fabrice Drouelle). Elle a en outre programmé de façon hebdomadaire une revue de presse régionale (*Les Insolites de la PQR*, le samedi à 8h38), une revue de presse concernant l'actualité des radios francophones réalisée avec les RFP (le samedi à 19h20) ainsi qu'une revue de presse européenne (le dimanche, à 8h45).

S'agissant des informations sur les activités culturelles en France et à l'étranger diffusées sur France Culture (programme mentionné au 3° de l'article 25)

La chaîne culturelle leur a réservé une place particulière dans ses magazines diffusés le matin (*Les Matins de France Culture*), à la mi-journée (*Tout arrive*) et en fin d'après-midi (*Travaux publics*).

Par ailleurs des émissions spécialisées (*Peinture fraîche, Métropolitains, Le Chantier, Ultracontemporain, Cinéma l'après-midi...*) ont rendu compte de l'actualité culturelle dans l'Hexagone et à l'étranger à travers notamment la peinture, l'architecture, le théâtre, la danse, les arts plastiques, le cinéma...

Article 27

La société programme et fait diffuser des émissions documentaires sur les problèmes politiques, sociaux, culturels, scientifiques et techniques du monde contemporain, ainsi que des magazines ou des séries d'émission portant sur les différents aspects de la vie culturelle nationale.

La société s'est notamment acquittée de cette mission à travers la programmation et la diffusion sur **France Culture** de magazines, émissions et séries documentaires abordant, par le biais du reportage, divers aspects de l'actualité culturelle nationale ainsi que les problématiques politiques, socioculturelles, scientifiques et techniques du monde contemporain. Pour n'en citer que quelques-unes : les magazines *Tout arrive* et *Travaux publics*, les émissions *Le Vif du sujet*, *Carnet nomade*, *Radio libre*, *Surpris par la nuit*, *l'Atelier de création radiophonique*, les séries documentaires *Terrains sensibles* et *Les Pieds sur terre*...

La programmation de ces magazines, émissions et séries documentaires sur la chaîne culturelle représente plus de 15 heures d'antenne par semaine.

France Inter a également répondu aux dispositions du présent article à travers la programmation d'un nombre non négligeable d'émissions et magazines traitant de l'actualité culturelle nationale (*Eclectik*, *Charivari*, *L'Instant bleu*, *L'Humeur vagabonde*, *Le Masque et la plume*...) mais aussi la présentation de nombreux dossiers documentaires illustrés par des reportages portant sur des questions à caractère politique et social (*Là-bas si j'y suis*, *Périphéries*, *Au détour du monde*...) ou encore scientifique et technique (*CO2 mon amour*, relayé par *Tout s'explique* durant la saison estivale).

Le Mouv' a pour sa part proposé sur son antenne, dans le cadre de son magazine *Le Buzz* et la série *Avoir 20 ans*, plusieurs reportages sur des sujets politiques, économiques, socioculturels et scientifiques du monde contemporain (par exemple : la Roumanie candidate à l'Europe, les 30 ans de l'avortement, la mode gothique, l'extrémisme, les enjeux environnementaux de 2005...).

Les **stations locales de France Bleu** se sont par ailleurs fait l'écho (sous forme de reportages, chroniques et agendas) de l'actualité culturelle en région. Certaines d'entre elles programment en outre des émissions réalisées avec des chercheurs et scientifiques d'université. Tel est le cas de FB Pays d'Auvergne (*Entrez dans la science*) ou encore FB Besançon (*Eureka, j'ai trouvé*).

Article 28

La société promeut les créations dans le domaine de la musique, en donnant une place privilégiée aux oeuvres d'origine nationale.

Pour l'illustration sonore des indicatifs des émissions qu'elle produit, la société fait notamment appel au concours de compositeurs contemporains.

En matière de création musicale, la société s'est conformée aux dispositions de son cahier des charges en programmant et en diffusant sur France Musique et France Culture un certain nombre d'œuvres musicales inédites comportant une part appréciable d'œuvres d'origine nationale.

De source Radio France, en 2005, France Musique a diffusé 66 oeuvres en création ou en première audition dont 37 œuvres d'origine nationale (soit 56,06%).

À titre indicatif, dans le seul cadre de la séquence *Alla breve*¹ dédiée à la création d'œuvres musicales de courte durée, France Musique a programmé durant le premier semestre 22 nouvelles partitions - dont 13 d'origine nationale (soit 59%) - commandées par la société à des compositeurs contemporains.

Sur France Culture, ont été diffusées 21 nouvelles œuvres dont 14 d'origine nationale (soit 66,6%) dans le cadre de l'émission *Alla breve*, le samedi de 0h45 à 1h05. La chaîne culturelle a parallèlement produit 13 œuvres musicales inédites et documents de création musicaux dans le cadre de l'émission *l'Atelier de création radiophonique*.

La société s'est notamment attachée à promouvoir la création d'œuvres musicales à l'occasion de concerts et manifestations dont elle a continué d'assurer la production ou la coproduction. À l'occasion de la 15^e édition du Festival international de musique contemporaine, *Présences 2005* (édition qui a rendu hommage à Marc-André Dalbavie ainsi qu'à d'autres créateurs interprètes, qu'ils soient instrumentistes ou chefs d'orchestre), ont notamment été programmées entre le 31 janvier et le 3 mars sur France Musique 38 créations dont 16 créations d'origine nationale (soit 42%). Parmi ces créations, figuraient 14 commandes de Radio France dont 6 commandes passées à des compositeurs français (soit 42,8%).

France Musique s'est par ailleurs fait l'écho de la première édition du festival *Présences Electronique*, coproduit par le GRM de l'INA et présenté à la maison de la radio du 17 au 20 février 2005, en diffusant un certain nombre de créations inscrites au programme.

En marge de cette programmation, la société a continué de passer des commandes à des compositeurs, en grande partie de nationalité française. À cet égard, en 2005, le nombre de commandes achevées et livrées au service de la création musicale apparaît en légère baisse par rapport à l'année précédente (soit 31 commandes dont 67,7% d'origine nationale contre 39 commandes dont 48,7% d'origine nationale en 2004).

La répartition de ces commandes a été la suivante : 10 oeuvres pour orchestre, 8 oeuvres de musique de chambre, 1 pièce pour instrument soliste, 1 oeuvre chorale, 2 oeuvres de jazz, 1 œuvre pour ensemble instrumental, 6 œuvres avec la Maîtrise, 2 pièces radiophoniques.

S'agissant des indicatifs d'émission qu'elle produit, la société s'est conformée aux recommandations énoncées en faisant notamment appel à la collaboration de compositeurs contemporains.

1 - Diffusion le dimanche de 1h à 1h15, de janvier à juin.

Article 29

Dans ses programmes musicaux, la société réserve une place importante aux formations orchestrales et chorales dont elle a la charge.

Elle s'attache à faire connaître également les autres formations orchestrales, régionales et nationales.

La société conclut avec les autres sociétés nationales de programme des conventions pour l'utilisation par ces dernières des formations mentionnées au premier alinéa.

Elle veille à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante en ouvrant largement ses programmes aux retransmissions de spectacles publics présentés en France.

En matière de diffusion musicale, la société a rempli l'ensemble des missions qui lui ont été confiées.

Les formations de Radio France sur les antennes de la société

En 2005, **France Musique** a diffusé 180 concerts (soit 17,8% de l'ensemble des concerts diffusés) donnés par les formations orchestrales et vocales de la société. Soit :

- Orchestre philharmonique : 66 concerts
- Orchestre national de France : 63 concerts
- Chœur : 30 concerts
- Maîtrise : 21 concerts.

La chaîne musicale a notamment retransmis 17 œuvres données en création par l'Orchestre philharmonique (25 œuvres en 2004) et 3 œuvres inédites interprétées par l'Orchestre national de France (12 œuvres en 2004).

À titre indicatif, dans le cadre du festival de musique contemporaine *Présences 2005*, France Musique a retransmis trois créations interprétées par l'Orchestre philharmonique (œuvres de John Rea, Walter Boudreau et Anna Meredith).

La chaîne musicale a par ailleurs diffusé une grande partie des concerts produits ou coproduits par Radio France auxquels ont été associées les deux formations orchestrales, et qui ont été présentés à la Maison de la Radio (cycle Figures françaises, cycle Bruckner-Mozart), au théâtre des Champs-Élysées, à la basilique Saint-Denis, au musée du Louvre ou encore à la Cité de la Musique.

France Musique a également assuré la programmation et la diffusion de plusieurs concerts donnés par les deux orchestres dans le cadre de manifestations musicales organisées dans l'Hexagone : le festival Présences, le Festival de Radio France et de Montpellier- Languedoc-Roussillon, le festival de Saint-Denis (pour l'Orchestre philharmonique), les Chorégies d'Orange (pour l'Orchestre national).

Au titre des opérations spéciales, la chaîne musicale a retransmis le concert de l'Orchestre national de France donné dans la cour du Louvre, à l'occasion de la Fête de la musique (retransmission en direct de la Pyramide le 21 juin) ainsi que la soirée de gala du concours Long-Thibaud 2005 à laquelle la formation a apporté sa contribution (retransmission en direct du Châtelet, le 31 octobre).

France Musique a également célébré les 70 ans de la création de l'Orchestre national de France, en consacrant à la formation une série de quatre émissions¹ (diffusion le 6 février, entre 19h et 24h) et en proposant des archives rares de diverses répétitions de l'orchestre (diffusion les 18 et 25 mai, dans le cadre de l'émission *Travail d'orchestre*).

Comme les années passées, les deux orchestres ont effectué des tournées en région parisienne, en province, ainsi qu'à l'étranger. L'Orchestre philharmonique a donné dans ce cadre 21 concerts dont 8 concerts en Province et région parisienne et 13 concerts à l'étranger (Suisse, Espagne, Portugal, Hongrie, Autriche, RFA, Italie). L'Orchestre national a donné 39 concerts dont 9 concerts en région et banlieue parisienne et 30 concerts à l'étranger (États-Unis, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Roumanie). France Musique a notamment retransmis en différé plusieurs concerts donnés à l'étranger par l'Orchestre philharmonique : à Valence (Espagne), en janvier (diffusion le 7 février) ; à Budapest, en juin (diffusion le 20 novembre) ; à Bonn, en septembre (diffusion le 19 décembre).

S'agissant plus particulièrement des ensembles vocaux de la société, le Chœur (105 membres, direction : François Polgar) et la Maîtrise (80 membres, direction : Toni Ramon) ont continué d'apporter leur collaboration à l'interprétation d'œuvres du répertoire français et étranger ainsi qu' à la création d'œuvres contemporaines - souvent aux côtés des orchestres de la société- tout en orientant leurs activités propres sur l'exécution de nouvelles partitions. Ces dernières prestations ont été retransmises en grande partie sur France Musique, dans le cadre de concerts enregistrés dans divers lieux de la capitale : au théâtre des Champs Elysées, en l'église des Blancs-Manteaux ainsi qu'à la Maison de la Radio (notamment dans le cadre des cycles de concerts « Portes ouvertes » et « Figures françaises »).

Les deux formations ont également consacré une part de leurs activités à la création d'œuvres, souvent commandées par la société. À l'occasion du festival *Présences 2005*, France Musique a notamment assuré la retransmission de trois œuvres inédites de John Frandsen, Magnus Lindberg et Marc André Dalbavie, interprétées par les deux formations vocales de la société.

Dans le cadre de la biennale d'art vocal à La Villette, la chaîne musicale a en outre programmé sur son antenne une création collective de Régis Campo, Alexandros Markéas et Thierry Pécou conçue autour des chansons traditionnelles françaises, « Écoutez la chanson bien douce », exécutée par la Maîtrise (diffusion le 14 juin).

Il convient également de signaler la mise à contribution de la Maîtrise de Radio France dans l'interprétation de l'opéra bouffe de Julien Joubert ou *La Vie extraordinaire de Placide Robinier, chef cuisinier*, diffusé sur France Musique du 19 au 23 décembre, dans le cadre de l'émission *Les Contes du jour et de la nuit*.

Les formations vocales de la société ont également donné plusieurs concerts en région et à l'étranger dont une partie a été retransmise sur France Musique.

Pour sa part, **France Inter** a continué de promouvoir les formations de Radio France sur son antenne en assurant la diffusion hebdomadaire d'œuvres

1- *Ouvert le dimanche ; Au fil des saisons ; Pêcheurs de perles, Les Greniers de la mémoire.*

interprétées par l'Orchestre philharmonique et l'Orchestre national de France (*Les Grands Concerts de Radio France*, le dimanche de 21h à 22h).

Enfin, **France Culture** s'est intéressée en 2005 aux chœurs d'enfants et plus particulièrement à la Maîtrise de Radio France en leur consacrant une série de deux émissions (les 2 et 3 décembre, dans le cadre de *Surpris par la nuit*).

Les autres formations orchestrales, nationales et régionales

En 2005, d'autres formations orchestrales, nationales et régionales (orchestres, ensembles instrumentaux et vocaux) ont eu l'occasion de s'exprimer sur les différentes chaînes de la société, et en particulier sur **France Musique**, dans les magazines, émissions et concerts retransmis.

À titre indicatif, on citera l'ensemble 2E2M, l'ensemble Intercontemporain, l'ensemble Itinéraire, les Arts florissants, l'orchestre national d'Ile-de-France, l'ensemble orchestral de Paris, les Percussions de Strasbourg, l'orchestre philharmonique de Strasbourg, l'orchestre national de Lille, l'orchestre national de Lyon, l'orchestre national Bordeaux-Aquitaine, l'orchestre national du Capitole de Toulouse, l'orchestre national de Montpellier, l'orchestre philharmonique de Nice, l'orchestre régional de Cannes Provence Côte d'Azur, l'orchestre de Bretagne, l'orchestre Poitou-Charentes, l'orchestre symphonique et lyrique de Nancy, l'orchestre d'Auvergne¹...

Au total en 2005 ont été diffusés sur France Musique 248 concerts de formations nationales et régionales, enregistrés à l'occasion de festivals.

La chaîne musicale a par ailleurs promu sur son antenne l'orchestre national de Lyon, à l'occasion du 100^e anniversaire de la formation (programmation d'une dizaine de concerts au cours de l'année et diffusion d'une émission spéciale le 4 décembre, dans le cadre de *Par les rues, par les chemins*).

Utilisation des formations de Radio France par d'autres sociétés nationales de programme

Au regard du 3^e alinéa de l'article 29 du cahier des missions et des charges qui prévoit, aux termes de conventions, l'utilisation des formations orchestrales et vocales de Radio France par les autres sociétés nationales, seul l'Orchestre national de France a été l'objet en 2005 de « captations » sur France Télévisions (France 2). Radio France dénombre 4 passages télévisuels :

- un reportage à l'occasion de la Fête de la musique ;
- une captation de la 9^e Symphonie de Beethoven à Orange ;
- une captation de La Bohème (avec 2 musiciens)
- une captation du concours Long-Thibaud (cette dernière captation ayant représenté 2h14 d'antenne selon les données fournies par les services du CSA).

On rappellera qu'en 2004, l'Orchestre philharmonique et l'Orchestre national de France avaient bénéficié sur France 2 et France 3 d'un total de 6 passages pour un volume horaire global de 9 heures 28 minutes.

1 - Ce dernier orchestre a en outre signé en novembre 2005 un accord avec France Bleu Auvergne en vue de l'enregistrement et de la diffusion sur la station locale d'une dizaine de concerts que la formation orchestrale propose chaque saison dans la région.

Il convient de noter qu'aucun nouvel accord n'a été conclu entre Radio France et France Télévisions depuis 1995, date à laquelle avait été prévue pour chacun des orchestres de Radio France la retransmission d'un minimum de deux concerts sur France 2 et de deux concerts sur France 3 (soit un total de 8 passages minimum sur l'année).

France 3 a continué de privilégier, comme les années passées, la présence à l'antenne des formations européennes et des ensembles instrumentaux ou vocaux régionaux.

Musique vivante

La société s'est attachée, comme les années précédentes, à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante, en retransmettant sur ses antennes un nombre important de spectacles publics présentés dans l'Hexagone.

En 2005, **France Musique** a retransmis 1010 concerts, tous genres confondus (1162 en 2004), dont 248 concerts enregistrés à l'occasion de festivals. On citera notamment le festival Présences 2005 ; la Folle Journée de Nantes ; le festival Banlieues bleues ; le festival de l'Epau ; les Nuits romantiques du lac du Bourget ; le Printemps des Arts de Nantes ; le festival de Saint-Denis ; les Rencontres musicales Pro Quartet de Fontainebleau ; le festival Jazz Nomade à Paris ; les festivals estivaux de Beaune, de Saintes, de Menton, de Salon-de-Provence, de la Chaise-Dieu, de Ramatuelle, de Radio France et Montpellier-Languedoc-Roussillon ; le festival international de piano de la Roque d'Anthéron ; jazz à Orléans ; le festival Pablo Casals à Prades ; les festivals de la Grange de Meslay, de l'Orangerie de Sceaux, de Sablé ; le festival Musica à Strasbourg ; le festival international de musique de Besançon...

En 2005, France Musique a renforcé sa présence sur les festivals en s'associant à de nouvelles manifestations (Musikalia à Paris, les journées Ravel à Montfort L'Amaury, Les 3^{es} grands crus musicaux à Bordeaux, le festival international Toulouse Les Orgues et Jazzdor à Strasbourg).

La musique vivante a également trouvé sa place sur d'autres antennes de la société à travers la retransmission en direct ou en différé de concerts ou extraits de concerts (jazz, rock, chanson française, musiques électroniques, musiques du monde...) enregistrés notamment dans le cadre de manifestations musicales et festivals estivaux :

. **Sur France Culture** (notamment dans le cadre de l'émission *Equinoxe*, le dimanche de 0h à 1h) :

- la 11^e édition du festival de Fès, le festival Solidaire à Privas, le festival Banlieues bleues, le festival Rio Loco à Toulouse, le festival des Suds à Arles.

. **Sur France Inter**

- le festival Jazz sous les Pommiers à Coutances (en avril) ; la 30^e édition des Musiques métisses d'Angoulême, le festival de Saint-Denis et la 3^e édition des Victoires du jazz (en juin) ; la Fiesta des Sud à Marseille et les 18^{es} Nuits de Champagne à Troyes (en octobre).

En outre, ont été retransmises 35 soirées en direct de plusieurs festivals estivaux : Jazz à Vienne (du 30 juin au 11 juillet) ; Les Francofolies de la Rochelle (les 12, 15 et 17 juillet) ; le festival des Vieilles Charrues à Carhaix (les

22, 23 et 24 juillet) ; le festival Tempo Latino à Vic-Fezensac (les 28 et 30 juillet) ; jazz à Marciac (du 1^{er} au 11 août) ; la Route du Rock à Saint-Malo (les 13 et 14 août).

. **Sur le Mouv'** (notamment dans le cadre de l'UER) :

- les festivals « rock » de Fury Fest au Mans, Summer festival à Blayes-les-Mines, le Printemps de Bourges, le festival Marsatac à Marseille, le Panterio festival à Cannes, le Garorock festival à Marmande, le festival international de Bénédictin, Les Transmusicales de Rennes...

Article 30

Dans ses programmes de variétés pris dans leur ensemble, la société donne une place majoritaire à la chanson d'expression originale française et s'attache à promouvoir les nouveaux talents.

Promotion de la chanson française

Au vu des statistiques fournies par Radio France au titre de l'année 2005, il apparaît que la société n'a pas réservé une place majoritaire à la chanson d'expression française dans ses programmes de variétés pris dans leur ensemble.

En effet, la proportion de chansons francophones diffusées en 2005 dans la programmation musicale des chaînes du groupe retenues dans ce domaine (soit France Bleu, France Inter et le Mouv') n'a atteint qu'une moyenne de 48%.

PROGRAMMATION MUSICALE CHANSONS D'EXPRESSION FRANCAISE % PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES CHANSONS DIFFUSEES ⁽¹⁾		
	Année 2005	Rappel 2004
France Bleu	58%	58%
France Inter	50%	49%
Le Mouv'	36,2% ⁽²⁾	36% ⁽²⁾
	37% ⁽³⁾	36% ⁽⁴⁾
	36,4% ⁽⁵⁾	37,1% ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Source : Radio France 2005.

⁽²⁾ Source : Le Mouv' (6h30-22h00), 7 jours/7).

⁽³⁾ Source : Baromètre Yacast (5h-24h, du lundi au vendredi, moyenne des mois de mars, juin et octobre 2005).

⁽⁴⁾ Source : Baromètre Yacast (5h-24h, du lundi au vendredi, moyenne des mois d'octobre et décembre 2004).

⁽⁵⁾ Source : Yacast (6h30-22h30, moyenne sur les 12 mois de l'année).

*

*

*

En marge de ces données quantitatives qui ne concernent que la programmation musicale des chaînes, la société s'est attachée, comme les années précédentes, à valoriser la chanson française à travers :

- la production et la diffusion d'émissions ou séquences régulières telles : *Pollen*, *Les Copains d'abord*, *Le Pont des artistes*, *La prochaine fois, je vous le chanterai* ou encore *TTC* (Tous talents Confondus) sur France Inter ; *Chanson boum* sur France Culture ; *Tremplin de la nuit* sur France Bleu ; *les Indés du Mouv'* et *French Bazar* sur le Mouv' ; *On connaît la chanson* et *Un mardi idéal* sur France Musique ;
- la programmation d'émissions, séries et opérations spéciales axées sur l'aspect patrimonial de la chanson française. On retiendra en l'occurrence les séries consacrées sur France Musique, dans le cadre des émissions *Les Greniers de la mémoire* et *Easy tempo*, à Charles Trenet (les 2, 9, 16 et 23 janvier), Georges Brassens (entre le 15 mai et le 5 juin) et Serge Gainsbourg (de fin octobre au 16 novembre) ou encore, sur France Culture, la série estivale *Vive les fantaisistes* dédiée aux chansonniers et fantaisistes français sur la période 39-45 ;
- la retransmission de séries documentaires à caractère musical (À titre indicatif : la série en 10 épisodes *Et moi et moi et nous*, consacrée à Jacques Dutronc, diffusée en juillet sur France Inter) ;
- la diffusion, notamment sur France Inter, dans le cadre de l'émission *Pollen*, d'un certain nombre de concerts en direct enregistrés à l'occasion de festivals, de tournées d'artistes ou de la sortie de nouveaux albums : soirées spéciales consacrées à Rodolphe Burger (le 8 janvier), Camille (le 30 mai), Michel Jonasz (le 1er juillet), Louise Attaque (le 14 octobre) ; les festivals Les Francofolies de la Rochelle (du 12 au 17 juillet), Les Francophonies de Spa (le 29 juillet), la 18^e édition des Nuits de Champagne à Troyes avec la retransmission en direct d'un concert de William Sheller (le 28 octobre) et la retransmission en différé du Grand Choral de Michel Jonasz (le 23 décembre) ;
- le soutien à la production discographique sous forme de partenariats.

À cet égard, France Inter a continué d'inviter dans plusieurs émissions des chanteurs et compositeurs à l'occasion de la parution de nouveaux albums soutenus par la station généraliste.

Promotion des nouveaux talents

En 2005, la société a reconduit plusieurs actions en vue de faire connaître les jeunes talents de la scène française et francophone. Toutefois, en matière de programmation musicale, il convient de noter que sur le Mouv', la part des nouveaux talents francophones exposés à l'antenne s'est amoindrie (cf. infra).

France Inter a poursuivi la diffusion d'une séquence quotidienne réservée à la promotion de nouveaux talents et d'artistes autoproduits ou issus d'un label indépendant (*TTC*, Tous talents confondus, présentée par Jean Louis Foulquier depuis septembre 2002, du lundi au vendredi de 12h40 à 12h45).

À titre indicatif, au cours de l'année 2005, ont notamment été diffusés dans le cadre de cette séquence des interviews et extraits d'albums de : Marine City Queen, Charlotte Marin, Julie Darnal, De Rien, Edgar Bori, Monsieur Poli, Véronique Rivière, Marie Cherrier, Gaspard Batlik, Julien Hamm, Stéphane Zelten, Christophe Adam, Clarisse Lavanant, Julia Sarr, Ben Ricour, Syrano...

La promotion des jeunes artistes a par ailleurs continué de s'effectuer dans les émissions *Pollen*, *Les Copains d'abord*, *Sur le pont, les artistes*, ou encore, à un degré moindre, dans l'émission *Le Fou du roi* ou encore *La prochaine fois... je vous le chanterai*.

On trouvera en outre en **annexe 8** la liste des nouveaux talents ayant figuré dans la play-list de France Inter en 2005.

Sur **France Bleu**, l'exposition des nouveaux talents a continué d'être assurée dans le cadre des séquences *Tremplin de la nuit* (du lundi au vendredi à partir de 23h40) et *Découverte francophone* (le samedi à 18h25).

Par ailleurs ont été diffusés sur le réseau plusieurs concerts organisés par des antennes locales (notamment FB Hérault, FB Gironde, FB Cotentin, FB Haute-Normandie) qui regroupaient artistes régionaux, jeunes talents francophones et grands noms de la chanson française.

En ce qui concerne la play-list intégrée au sein de la programmation musicale du réseau, celle-ci était composée en octobre 2005 de 34 titres dont 10 nouveautés internationales, 20 nouveautés françaises et 4 découvertes francophones.

France Culture s'est également attachée à faire connaître des artistes (chanteurs-auteurs) peu connus du grand public dans son magazine hebdomadaire spécialement dédié à la chanson francophone, *Chanson boum* (diffusion dans la nuit du samedi au dimanche, de 0h à 0h45).

La chaîne culturelle a par ailleurs consacré deux soirées à des nouveaux talents de la chanson francophone, dans le cadre de l'avenant apporté au partenariat conclu à l'automne 2004 avec la radio associative Radio Néo (95.2), spécialisée dans la découverte des nouveaux talents de la scène française¹. Ces soirées ont été retransmises en direct et en simultané sur les deux stations, d'une part le 26 mai 2005 (avec notamment pour invités Anaïs et Philippe Poirier) et, d'autre part, le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique (avec notamment au programme Pauline Croze).

le Mouv' a continué d'ouvrir son antenne aux jeunes talents et artistes autoproduits dans le cadre de l'émission *French bazar* consacrée à la chanson française (diffusion du lundi au vendredi de 20h à 21h ainsi que le samedi et le dimanche de 13h à 15h) et a consacré plusieurs séquences à ces artistes dans *Le Buzz*.

Toutefois, Il convient de noter que la part des nouveaux talents a baissé dans la programmation musicale de la radio jeunes.

¹ Pour la période janvier-juillet 2005, les deux radios ont convenu de remplacer la programmation et la diffusion initialement prévues sur les deux antennes d'une séquence mensuelle de 30 minutes par la retransmission sur les deux radios de concerts publics exceptionnels organisés à la Maison de la Radio avec le concours de Radio Néo

D'après les chiffres fournis mensuellement par l'institut Yacast, celle-ci a en effet atteint en 2005 une moyenne de 24,8% contre 27,7% en 2004 (soit - 2,9%) et 30,6% en 2003 (soit - 5,8%). Selon Radio France, cette part a atteint 25% en 2005 contre 25,70% en 2004 (*source Le Mouv', tranche 6h30-22h, 7 j/7*).

Pour sa part, **FIP** a eu l'occasion de réunir plusieurs jeunes artistes à l'occasion de concerts en direct donnés dans les studios de Radio France. La station a notamment accueilli Julien Baer, Alexis HK et Bertrand Belin, lors du concert « Chansons françaises » retransmis en direct le 2 juin, ou encore Camille, le 17 novembre.

La société Radio France a par ailleurs reconduit ou participé à plusieurs opérations exceptionnelles destinées à promouvoir les jeunes talents de la chanson francophone :

- les Victoires de la musique, avec notamment la programmation sur France Inter des artistes nominés et la retransmission de la soirée de gala avec les artistes lauréats en direct du Zénith (le 5 mars) ;

- la Journée internationale de la Francophonie, illustrée par la retransmission sur le Mouv' de concerts en direct dédiés à des artistes de la jeune scène française, tels que Gomme et Avril (les 19 et 20 mars, entre 0h et 1h) et la diffusion sur France Culture d'un concert exceptionnel avec Amélie-les-Crayons (le 20 mars, dans le cadre de l'émission *Equinoxe*) ;

- la consécration du « Talent France Bleu » avec la programmation d'une soirée spéciale en l'honneur de Jeanne Cherhal, élue talent France Bleu 2005, entourée de plusieurs chanteurs français consacrés. Soirée enregistrée dans le cadre du concert annuel « Couleurs francophones », organisé par les Radios francophones publiques (diffusion en différé le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique, sur l'ensemble du réseau France Bleu) ;

- la 4^e édition du Prix Constantin - parrainé en 2005 par Alain Bashung - avec notamment la diffusion sur France Inter des titres des 10 artistes en lice (du 24 octobre au 4 novembre, dans le cadre de l'émission *Musique Express*), un numéro spécial de « Système disque » consacré au prix et aux artistes nominés (le 5 novembre), et la retransmission en différé des meilleurs moments de la soirée spéciale de remise du prix, décerné en 2005 à Camille (le 17 novembre).

Article 31

La société s'attache à susciter des créations originales spécialement destinées à la radio.

En 2005, la société a continué de susciter des créations originales spécifiquement destinées à la radio.

- **À l'échelon national**

Le volume hebdomadaire des programmes de fiction et des documents de création proposés sur France Culture, France Inter et France Bleu, est resté stable par rapport à l'exercice précédent.

	2005	Rappel 2004
France Culture (hors programme nocturne)	7 heures 30 minutes	7 heures 30 minutes
France Inter	2 heures 20 minutes	2 heures 20 minutes
France Bleu	1 heure 10 minutes	1 heure 10 minutes

France Culture

En 2005, la chaîne culturelle a commandé 22 textes dramatiques originaux (35 textes en 2004) et acquis les droits de 77 œuvres dramatiques (79 œuvres en 2004).

En matière de programmation, France Culture a continué de proposer diverses formes de création radiophonique :

- des adaptations d'œuvres littéraires classiques ou contemporaines, françaises et étrangères, ainsi que des séries originales, sous la forme de feuilletons (du lundi au vendredi de 11h à 11h20¹) ;
- des œuvres dramatiques du répertoire contemporain, dont certaines présentées sous la forme de lectures, en direct de studios de Radio France (*Perspectives contemporaines*, le mardi de 21h à 22h15) ;
- des retransmissions théâtrales (cycles mensuels consacrés à un auteur², le dimanche de 14h à 16h) ;
- des contes et nouvelles spécialement destinés au jeune public (*Histoire d'écoutes*, le mercredi de 16h à 16h30) ;
- des textes originaux commandés par la chaîne culturelle à des auteurs contemporains (le samedi de 22h 10 à 23h) ;
- des documents de création élaborés - documentaires et fictions radiophoniques appelant notamment le concours des nouvelles technologies et mettant en scène d'autres formes d'expression audiovisuelle plastique, cinématographique, musicale, télévisuelle, (*Atelier de création radiophonique*, le dimanche de 22h45 à 24h).

La chaîne culturelle a par ailleurs soutenu la création contemporaine en assurant la retransmission en différé sur son antenne de textes inédits de metteurs en scène, de comédiens et d'auteurs, enregistrés, sous la forme de lectures, dans le cadre du festival d'Avignon (séries *Parcours de metteurs en scène* ; *Répétitions, répétitions* ; *Désirs d'auteurs* en collaboration avec la SACD) et du festival Nîmes Culture (diffusion de 6 textes de jeunes auteurs dans les séries *Texte nu* et *mots d'auteurs*, en collaboration avec la SACD).

1 - Ont notamment été diffusés en 2005 : *Les Nouvelles Confessions* de William Boyd ; *Meurtre pour mémoire* de Didier Daeninckx ; *Correspondances françaises* d'Albert Einstein ; *Ferdynurke* de Witold Gombrowicz ; *Le Vaisseau des morts* de B. Traven ; *Carnets de route* de Jack Kerouac.....

2 - Cycle Jean Gillibert ; cycle Jean-Paul Sartre ; cycle Marie Ndjaye ; cycle théâtre hongrois ; cycle Michel Deutsch ; cycle Joël Pommerat...

En application du 2^e alinéa de l'article 3 du cahier des missions et des charges de la société, France Culture s'est particulièrement attachée à programmer et à diffuser en 2005 des œuvres de création plus spécifiquement orientées sur la défense et l'illustration du patrimoine. On retiendra notamment :

- une biographie dramatisée d'*Olympe de Gouges*, proposée par Elsa Solal (diffusion le 8 mars) ;
- la retransmission d'une nouvelle version de *la Chanson de Roland*, enregistrée à l'auditorium du Louvre, dans une traduction de François Regnault et Bertrand Suarez (diffusion en mars) ;
- dans le cadre du cycle Jean-Paul Sartre organisé à l'occasion du 25^e anniversaire de la mort de l'écrivain - philosophe, la retransmission en direct des studios de Radio France de plusieurs pièces dramatiques : *Le Diable et le Bon Dieu* et *La Putain respectueuse*, dans une mise en ondes de Claude Guerre (diffusion les 12 et 19 mai), *Les Mouches*, dans une mise en scène d'Emmanuel Demarcy-Motta (diffusion le 29 mai) et *Les Séquestrés d'Altona* , dans une mise en ondes de Jean Couturier (diffusion le 7 juillet) ;
- la retransmission en direct de la Comédie-Française de l'intégrale de l'œuvre d'Arthur Rimbaud, interprétée par l'ensemble des Comédiens-Français (diffusion le 5 juin, de 14h à 22h) ;
- l'adaptation et la diffusion de deux nouvelles de Jules Verne, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la mort de l'écrivain : *Maître Zacharius*, adapté par Pierre Senges (diffusion le 11 juin) et *Une expérience du docteur Ox*, adapté par Hervé Prudon (diffusion le 18 juin) ;
- une série originale, *La grande et petite histoire de la Comédie-Française (1680-1799)*, proposée par Maurice Lever, historien spécialiste du XVIII^e siècle, et interprétée par les sociétaires actuels de la Comédie-Française (feuilleton de 20 épisodes de 20 minutes réalisé par Catherine Lemire et diffusé du 24 octobre au 18 novembre) ;
- une biographie dramatisée du poète symboliste Villiers de l'Isle-Adam, *Les Chutes sans fin de Villiers de l'Isle-Adam* , imaginée par Bertrand Leclair (feuilleton en 10 épisodes diffusé du 21 novembre au 2 décembre) ;
- la vie romancée du marquis de Sade à partir de 1772, *Donatien*, dramatique conçue en trois parties par André Targe et mise en ondes par Christine Bernard Sugy (diffusion les 3, 10 et 17 décembre) ;
- une série de fictions consacrées à Gérard de Nerval, à l'occasion du 150^e anniversaire de la mort du poète : *La nuit sera noire et blanche* ou *le dernier voyage de Gérard de Nerval* de Caroline Gutman (feuilleton diffusé du 19 au 23 décembre), *Nerval ou le rêve et la vie* de Fatiha Dahmani (dramatique mise en ondes par Claude Guerre et diffusée le 20 décembre), et *Hans d'Island* , un inédit de Gérard de Nerval d'après l'œuvre mélodramatique de Victor Hugo (diffusion le 25 décembre) ;

- enfin, un feuilleton original consacré à la vie tumultueuse du peintre Paul Cézanne, *L'Impossible Monsieur Cézanne*, proposé par Hervé Prudon et réalisé par Michel Sidoroff (diffusion à partir du 26 décembre).

France Inter

Sur la chaîne généraliste, la fiction a continué d'être représentée à travers :

- des dramatiques originales et des récits, proposés par Patrice Liegibel (*Nuit noire* et *Nuit blanche*, respectivement programmées le vendredi soir de 1h10 à 1h40 et de 1h40 à 2h) ;
- des évocations historiques, présentées en alternance par Jean Favier, Jean Tulard, Henri Amouroux et Stéphanie Duncan (*Questions pour l'histoire*, le dimanche entre 13h30 et 14h)
- des documentaires-fictions conçus par Robert Arnaut (*Histoires possibles et impossibles*, le dimanche entre 23h et 24h).

France Bleu national

France Bleu a assuré en semaine la diffusion d'une fiction policière en fin de soirée (*Les Petits Polars* dans le cadre de l'émission *Fréquence noire*, du lundi au vendredi de 0h à 0h10).

• À l'échelon régional

En 2005, les ateliers de création régionaux ont produit 34 séries documentaires et 7 fictions pour un volume global en hausse par rapport à l'exercice précédent (soit 89h 08 min contre 72h 38 min en 2004).

En termes de diffusion, les documentaires et fictions émanant des ateliers de création régionaux retransmis sur France Bleu national, les stations locales du réseau, mais également sur les Radios francophones publiques et RFO ont représenté un volume horaire total légèrement inférieur à celui enregistré en 2004 :

	2005	Rappel 2004
Documentaire	958 h 40 min (713 diffusions)	1122 h 34 min (864 diffusions)
Fiction	163 h 42 min	50 h 39
Total	1122 h 22 min	1173 h 13 min

Le réseau France Bleu a diffusé pour sa part 857 heures de programme documentaire et 213 heures de fiction.

Ces documents de création découpés en feuilletons (de 5 à 25 épisodes) de courte durée (de 3 à 10 minutes) ont concerné une diversité de genres : musical (ex : *Vinylmania*, ou l'histoire du disque microsillon ; *Stéphan Eisher, l'Helvète underground* ou le portrait d'un chanteur francophone), historique (ex : *Strutholf, un camp nazi sur le sol français*), sociologique (*La Fête aux fêtes*, consacrée à la fête de Noël), gastronomique (*Les Maîtres fromagers*) ou encore humoristique (*Le Merveilleux Destin de Muriel Robin*, consacrée à la comédienne)...

4. Obligations relatives à la publicité

Article 32

La société est autorisée à programmer et à faire diffuser des messages de publicité collective et d'intérêt général. L'objet, le contenu et les modalités de programmation de ces messages sont soumis au contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

La société a diffusé des messages de publicité collective et d'intérêt général – seule admise aux termes de l'actuel cahier des missions et des charges – sur France inter, France info, France bleu (réseau et antennes locales) et, à un degré moindre sur le Mouv'.

Articles 33 à 45

(cf. annexe 1).

En matière de publicité, la société s'est conformée à l'ensemble des dispositions de son cahier des charges. Il convient de noter que la durée moyenne quotidienne des messages diffusés en 2005 sur les antennes de la société apparaît toujours en deçà du seuil autorisé qui, aux termes de l'article 44, est fixé pour les programmes nationaux à 30 minutes par jour en moyenne sur l'année. Cette durée moyenne sur l'année s'est en effet établie autour de 10 minutes quotidiennes sur France Inter et sur France Info et autour de 4 minutes quotidiennes sur le réseau France Bleu (cf. tableau ci-après).

VOLUME ANNUEL ET DURÉE MOYENNE QUOTIDIENNE

		2005	Rappel 2004	Evolution 2004 /2005
FRANCE INTER	. Volume annuel	62 h 18	65 h 46	- 3 h 28
	. Durée moyenne quotidienne	10 min 14	10 min 48	- 34 sec
FRANCE INFO	. Volume annuel	63 h 33	59 h 52	+ 3 h 41
	. Durée moyenne quotidienne	10 min 26	9 min 50	+ 36 sec
FRANCE BLEU (RESEAU)	. Volume annuel	23 h 07	25 h 24	- 2 h 17
	. Durée moyenne quotidienne	3 min 48	4 min10	- 22 sec
FRANCE BLEU (ensemble des antennes locales ⁽¹⁾)	. Volume annuel	713 h 59	612 h 19	(+ 101 h 40)
	. Durée moyenne quotidienne	(de 30 sec à 5 min 30 selon les stations)	-	-
FRANCE BLEU (LA CITY RADIO DE PARIS)	. Volume annuel	-	8 h 03	-
	. Durée moyenne quotidienne	-	-	-
LE MOUV'	. Volume annuel	3 h 41	2 h 31	+ 1 h 10

Source : Radio France.

(1) En 2004, n'ont été prises en compte que 41 antennes locales, la City radio de Paris (tête de pont du réseau France Bleu) ayant été traitée à part par Radio France Publicité. En 2005, en revanche, ont été prises en compte 42 antennes locales, incluant la City radio de Paris rebaptisée fin décembre 2005 « France Bleu Île-de-France ».

NOMBRE DE MESSAGES DIFFUSÉS

	2005	Rappel 2004	Évolution 2004/2005
FRANCE INTER	8089	8165	- 76 (soit - 0,9%)
FRANCE INFO	8442	7690	+ 752 (soit +9,8%)
FRANCE BLEU (réseau)	2860	2920	- 60 (soit + 2%)
FRANCE BLEU (ensemble des antennes locales)	103 252	85810	(+ 17 442)
FRANCE BLEU (LA CITY RADIO DE PARIS)	-	1095	-
LE MOUV'	466	517	- 51

Source : Radio France.

5. Obligations relatives au parrainage

Article 46

La société est autorisée à faire parrainer celles de ses émissions qui correspondent à la mission éducative, culturelle et sociale qui lui est assignée par la loi, dans le respect des conditions déterminées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.
+ Décision n°88-11 du 4 février 1988 (cf. annexe 9).

On rappellera que les parrainages sont mis en œuvre dans le cadre de la décision de la CNCL du 4 février 1988, sous le contrôle du comité d'agrément de la publicité interne à Radio France, Radio France Publicité.

En 2005, la société a recouru à cette forme de communication publicitaire sur France Info, France Inter, les antennes locales de France Bleu, et, à un degré moindre, sur France Bleu-réseau. Par rapport à 2004 et aux années antérieures, le volume et le nombre de citations de parrains ont continué de progresser sur France Inter et sur France Bleu (réseau et antennes locales).

En revanche, concernant France Info, si le nombre et la durée des citations de parrainage ont très légèrement augmenté entre 2004 et 2005 (cf. tableau ci-contre), ces données quantitatives apparaissent très en deçà de celles qui avaient été communiquées pour la station sur les années 2002 et 2003 (rappel : 41500 à 42000 citations pour une durée comprise entre 56 heures et 58 heures).

NOMBRE DE CITATIONS ET VOLUME ANNUEL

		2005	Rappel 2004	Évolution 2004/2005
FRANCE INTER	. Nombre de citations	6602	6389	+ 213 (soit + 3%)
	. Volume annuel	9 h 10	8 h 52	+ 18 min
	. Durée moyenne quotidienne	1 min 30	1 min 27	+ 3 sec
FRANCE INFO	. Nombre de citations	26 703	26 368	+ 335 (soit +1,3%)
	. Volume annuel	37 h 05	36 h 37	+ 28 min
	. Durée moyenne quotidienne	6 min 05	6 min 01	+ 4 sec
FRANCE BLEU (réseau)	. Nombre de citations	1238	773	+ 465 (soit +30%°)
	. Volume annuel	1 h 43	1h 04	+ 39 min
	. Durée moyenne quotidienne	16 sec	10 sec	+ 6 sec
FRANCE BLEU (ensemble des antennes locales)	. Nombre de citations	149 166	145 311	+3855 (soit +2,6%)
	. Volume annuel	155 h 17	201 h 49	- 46 h 32
LE MOUV'	. Nombre de citations	273	1057	- 744 (soit - 70%)
	. Volume annuel	22 min	1 h 28	- 1h 06

Source : Radio France.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble des parrainages a été attaché, soit à des émissions, séquences et chroniques régulières, soit à des comptes rendus et retransmissions de manifestations à caractère culturel ou sportif (cf. annexe 10).

6. Relations avec les autres organismes du secteur public

RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE PROGRAMME

- **Relations avec TDF**

Articles 47 à 60

relatifs à TDF, abrogés par décret n°2004-743 du 21 juillet 2004.

RELATIONS AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

Articles 60 à 90

(Cf. *annexe 1*).

Au regard des dispositions concernant la rémunération par la société Radio France des prestations fournies par l'INA (article 62)

La société déclare que ces dernières prestations ont donné lieu au versement à l'institut d'une contribution forfaitaire de 3.079 K€ HT au titre de l'année 2005 (3.049 K€ HT en 2004).

Au regard des dispositions relatives aux archives de l'INA (articles 63 à 76)

On rappellera qu'une convention a été signée par l'INA et Radio France le 13 juillet 2004, qui organise les principes de la sauvegarde, et de la numérisation de la mémoire radiophonique de Radio France.

Cette convention, signée pour une durée de 10 ans, remplace l'accord établi en 1977 et marque :

- l'évolution législative et réglementaire concrétisée par la loi du 1^{er} août 2000,
- l'évolution technologique, avec le passage au numérique qui représente un enjeu majeur pour Radio France et l'INA,
- le souci de rationalisation, de recherche d'efficacité des investissements publics passant par une amélioration de la coordination technique et opérationnelle entre les deux sociétés.

L'INA assure la conservation de 600 000 heures de programme diffusées par la radio publique depuis ses origines et contribue à l'exploitation des archives audiovisuelles produites par les sociétés nationales de programme et notamment par Radio France.

L'INA fournit aux différentes antennes de Radio France plus de 1 700 heures de programmes par an et plus de 120 heures d'œuvres originales de musique contemporaine du GRM (Groupe de recherche musicale). Radio France en assure le traitement documentaire et procède au dépôt à l'INA des archives et de leurs données documentaires.

Cette même convention précise l'étendue des droits respectifs sur les archives radiophoniques, les modalités générales de mise en œuvre des prestations de dépôt, de conservation, les modalités de communication aux antennes, ainsi que les dispositions financières.

Enfin, à travers le dépôt légal, l'INA enregistre, chaque jour au titre de la préservation du patrimoine public radiophonique, en continu et en intégralité, les antennes de France Inter, France Culture, France BLEU, France Info, France Musique, soit 120 heures de programmes/jour – 43 800 heures de programmes/an.

Au regard des dispositions relatives à la consultation et à l'utilisation des archives de l'INA (articles 77 à 89)

Le groupe de travail constitué par Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel chargé de procéder à l'inventaire des émissions et d'examiner le suivi de leur dépôt, s'est normalement réuni tous les mois en 2005. Il a appliqué les directives du comité de conservation des archives audiovisuelles en ce qui concerne les critères de sélection des émissions. L'utilisation des listes de diffusion réalisées par la magnétothèque permet au groupe de travail de dégager, à la faveur de ses prises de décision, le motif de conservation ou non de chacune des émissions diffusées sur les différentes antennes de Radio France.

Dans la limite de ses possibilités techniques, Radio France a enregistré un simultané de ses émissions et a pu ainsi verser en 2005 à l'INA 15 670 simultanés dont 4 380 pour France Culture, 6 354 pour France Inter, 2 361 pour France Musique, 1 862 pour France Bleu et 713 pour France Info. Ces chiffres apparaissent en légère progression par rapport à l'année 2004.

Pour le dépôt légal, parallèlement aux copies sur CD que réalise l'Inathèque à partir des émissions captées par liaisons hertziennes numériques depuis l'émetteur de Romainville, Radio France a transmis automatiquement, chaque semaine, les données saisies par les chaînes dans le système informatique d'aide au programme, ainsi que les documents d'accompagnement des émissions (conducteurs, grilles de programmes, scripts...).

Les services de la documentation ont complété ces informations en communiquant les notices documentaires issues de la base informatique "Edison" dont les informations sont directement intégrées dans la base documentaire de l'Inathèque.

En 2005, les 24 documentalistes des trois secteurs de documentation des émissions artistiques, musicales et d'actualité de Radio France ont ainsi réalisé le catalogage précis d'environ 17 553 émissions représentant 10 067 heures de programmes. Ce travail a permis à la phonothèque de l'INA, qui récupère l'ensemble des données saisies dans la base de l'Inathèque, de donner satisfaction aux demandes des chaînes portant sur les émissions déposées en archives pour des rediffusions en totalité ou des reprises d'extraits.

Concernant l'exploitation de ce patrimoine radiophonique constitué au fil des années, on peut noter que **France Culture** utilise régulièrement les œuvres et les documents sonores du service public de la radio dont la propriété est dévolue à l'Institut national de l'audiovisuel. En particulier, le programme des « Nuits de

France Culture » est composé principalement d'archives. Sa vocation est de mettre en valeur le patrimoine radiophonique. Sur la même chaîne, *Mémorables* diffusée de 11h30 à 12h du lundi au vendredi, *Concordance des temps* le samedi de 10h à 11h, *La Nouvelle Fabrique* du lundi au vendredi de 9h05 à 10h ont cette même vocation tout comme *À voix nue*, *Travaux publics* ou *Les Chemins de la connaissance*.

Des émissions de **France Inter** utilisent également des archives. C'est le cas pour *2000 ans d'Histoire*, *Charivari*, *L'Humeur vagabonde*, *Alter ego*, *Eclectik*, *Là-bas, si j'y suis*.

En ce qui concerne les émissions musicales, on peut citer *Les Greniers de la mémoire*, *Travail d'orchestre*, *Pêcheurs de perles*, *Au fil des saisons* pour **France Musique**, ainsi que de nombreux concerts et de façon plus ponctuelle dans de nombreuses émissions.

Enfin, les nouveaux vecteurs de l'information sont aussi concernés. C'est ainsi qu'une convention spécifique a été signée avec l'INA concernant la fourniture de documents sonores pour alimenter le portail du site internet de Radio France. Dans ce cadre des extraits d'archives ont pu être mis en ligne jusqu'en 2004.

La société indique que des difficultés techniques engendrant des délais de livraison, souvent peu compatibles avec les urgences d'une actualité diffusée sur le web, n'ont pas permis d'y recourir en 2005, mais que le problème sera étudié afin de retrouver très rapidement tout l'intérêt des documents archivés sur le site internet de Radio France.

Au regard des dispositions relatives à la formation professionnelle et à la recherche (article 90)

En 2005, Radio France a fait appel à l'INA pour la formation professionnelle de ses collaborateurs dans les domaines de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques, ainsi que dans ceux de la prise de son et de la réalisation radiophonique.

Les actions spécifiques réalisées ont porté sur :

	NOMBRE DE STAGES
Architecture des stations de travail audionumériques	2
Prise de son multicanal	4
Transmission/diffusion numérique DVB	2
Droits musicaux	3
Information de services dans les systèmes DVB	3
Bases audio numériques	5
Couleurs France BLEU	5
Les métiers de la réalisation	5
Prise de son musicale variété	5
Modules TMA production	12
Prémasterisation CD	6
Traitement de la voix dans la chaîne de production et diffusion	42
Prise de son musicale variété	8
Ts (HF, production, réseaux)	8

En 2005, ces actions de formation ont concerné 123 stagiaires pour un coût pédagogique global de 309 947 €.

RELATIONS AVEC FRANCE 2, FRANCE 3, FRANCE 4, FRANCE 5

Article 91

La société programme et fait diffuser gratuitement et quotidiennement des séquences produites par les sociétés France 2, France 3, France 4 et France 5, à des heures et pour une durée choisies d'un commun accord.

La société s'est conformée à cette obligation en programmant et en diffusant quotidiennement et gratuitement sur ses antennes des séquences produites par France Télévisions.

Au total, 743 messages ont été diffusés en 2005 sur les antennes de Radio France, répartis de la façon suivante :

- 310 messages de *France 2*, diffusés sur France Inter (103 messages), France Info (102 messages), France Bleu (99 messages) et le Mouv' (6 messages) ;
- 333 messages de *France 3* diffusés sur France Inter (112 messages), France Info (103 messages) et France Bleu (118 messages) ;
- 57 messages de *France 4* diffusés sur France Inter (37 messages) et le Mouv' (20 messages) ;
- 43 messages de *France 5* diffusés sur France Inter (15 messages), France Info (16 messages) et France Bleu (12 messages).

L'ensemble de ces messages ont représenté un montant de 1 356 293 € HT bruts. La société déclare avoir valorisé les messages diffusés à partir des tarifs bruts de Radio France Publicité sur la base d'une durée de 30 secondes. En 2005, ces tarifs ont en moyenne progressé de 6% sur France Inter, de 4% sur France Info et de 12% sur France Bleu.

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ RADIO TÉLÉVISION FRANÇAISE D'OUTRE-MER (RFO)

Article 92

La société met gratuitement à disposition de Radio-télévision française d'outre-mer qui les choisit :

- *des extraits de journaux radiodiffusés et d'émissions d'actualité ;*
 - *toutes autres émissions déjà diffusées dans ses programmes*
- Dans la limite de la responsabilité susceptible de lui incomber, la société Radio-télévision française d'outre-mer fait son affaire des réclamations et des frais, y compris les droits d'auteur et droits voisins, que pourrait entraîner l'utilisation des émissions ou des extraits d'émissions que lui met à disposition la société dans les conditions prévues au présent article.*

En 2005, Radio France a continué de mettre gratuitement à disposition de RFO tout ou parties des programmes de France Inter, France Info, France Culture et du Mouv' :

	FRANCE INTER	FRANCE CULTURE	FRANCE INFO	AUTRES ÉMISSIONS
Radio Martinique Réseau 2 Martinique	24H/24H	-	Journaux tous les jours de 5h30 à 23h + <i>Revue de presse et France Info Express</i>	-
Radio Guadeloupe	Multiplex de F. Inter grandes ondes le samedi de 15h à 16h45	-	Journaux tous les jours de 5h à 22h	-
Réseau 2 Guadeloupe	24h/24h	-	-	-
Radio Guyane	-	-	Journal tous les jours de 5h30 à 22h	-
Radio Réunion	Revue de Presse tous les jours à 12h45	En direct 24h/24h à Saint-Denis	Journaux du lundi au vendredi de 13h à 21h et le week-end de 9h à 21h	<i>Le Mouv'</i> En programme de nuit (21h - 4h)
Radio Réunion Réseau 2	24h/24h	-	-	-
Radio Mayotte	-	-	-	-
Radio SPM	en direct tous les jours de 20h à 6h	-	-	<i>Le Fou du Roi</i> <i>Le Jeu des 1000 €</i> <i>Le Téléphone sonne Monsieur X</i> (le week-end)) <i>Revue de presse</i> Bulletins d'information <i>Le Téléphone sonne</i> <i>Le Jeu des 1000 €</i> <i>Inter football</i>
Radio Polynésie	Infos tous les jours de 5h à 19h et programmes en intégralité de 21h à 5h	-	-	
Radio Nlle Calédonie	24h/24h uniquement sur le Grand Nouméa	-	Journaux en direct tous les jours de 5h30 à 18h30	-
Radio Wallis et Futuna	Journaux du lundi au samedi de 6h à 19h Le dimanche de 8h à 18h	-	-	-
Bande FM 103 Wallis	En continu	-	-	-

Par ailleurs, ont été commandés par RFO (*via* le service des programmes radio de Malakoff) pour une ou plusieurs stations : 383 émissions des Ateliers de création régionaux (France Bleu), 52 concerts de musique classique, 52 concerts de jazz et 321 émissions de jazz (France Musique).

Article 93

La société programme chaque semaine à des heures d'écoute favorables une émission d'information sur la vie économique, sociale et culturelle dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer produite par la société, par la société Radio-télévision française d'outre-mer ou coproduite par les deux sociétés.

Radio France s'est acquittée de cette obligation en assurant :

- la diffusion sur **France Inter** d'un journal quotidien de l'outre-mer réalisé en collaboration avec RFO (du lundi au vendredi de 5h03 à 5h07) ;
 - la diffusion sur **France Info** d'une chronique hebdomadaire produite par des journalistes de RFO (*En direct des DOM-TOM*, le dimanche à 14h50, 21h50 et 22h50) ;
 - la diffusion sur **l'ensemble du réseau France Bleu** d'un *journal de l'Outremer* en semaine (programme mis à disposition par les différentes stations de RFO) et la reprise du *Top soleil* de RFO en fin de semaine.
 - la diffusion sur **France Bleu à Paris** de deux chroniques également produites par RFO (*Lotbo*, du lundi au vendredi à 10h30 et 14h50 ; *RFO Infos*, le samedi à 9h15 et le dimanche à 11h30 à partir de janvier 2005).
- En outre, la station a programmé une journée spéciale consacrée aux Antillais résidant en Ile-de-France, avec interviews, reportages et deux dupleix en direct de RFO Martinique et RFO Guadeloupe (le vendredi 20 mai 2005).

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ RADIO FRANCE INTERNATIONALE (RFI)

Article 94

La société met gratuitement à la disposition de la société Radio France internationale qui les choisit :

- *des extraits de journaux et d'émissions d'actualité ;*
- *de toute autre émission déjà diffusée dans ses programmes.*

Dans la limite de la responsabilité susceptible de lui incomber, la société Radio France internationale fait son affaire des réclamations et des frais, y compris les droits d'auteur et droits voisins, que pourrait entraîner l'utilisation des émissions ou des extraits d'émissions que lui met à disposition la société dans les conditions prévues au présent article.

Radio France indique que RFI enregistre directement les émissions dont elle souhaite disposer au moment de leur diffusion sur les antennes de Radio France.

Pour ce qui est du besoin ponctuel ou spécifique d'un document déjà déposé par Radio France à L'INA pour archivage, RFI a effectué 21 demandes de sorties à l'INA en 2005 (rappel : 28 demandes en 2004).

Ces demandes ont concerné 31 émissions -dont 17 émissions d'actualité- pour une durée globale de 94 heures 41 minutes (en 2004, ces demandes avaient concerné 70 émissions - dont 38 émissions d'actualité - pour une durée totale de 242 heures 50 minutes).

Article 95

La société programme et fait diffuser des émissions destinées aux ressortissants étrangers résidant en France, dans des conditions fixées par une convention annuelle.

Radio France indique que cette mission est aujourd'hui remplie à travers la coopération d'avec RFI dans le domaine de l'information, les rédactions de Radio France faisant souvent appel à cette dernière pour des sujets d'actualité étrangère. En outre, la société ajoute que depuis un an, une concertation régulière des directions internationales a été menée au sujet de la représentation de RFI à l'UER et de la formation internationale.

7. Obligations relatives à l'action audiovisuelle internationale

Article 96

La société prend les dispositions permettant le respect et l'exécution des engagements internationaux la concernant.

Il en va de même des accords contractés antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 30 septembre 1986.

Les engagements internationaux de Radio France s'exercent par le biais des associations internationales regroupant les radiodiffuseurs :

- l'UER (dans des domaines aussi variés que la musique, les émissions culturelles, les sports, les archives les nouvelles technologies, la formation professionnelle...);
- l'Urti (Université Radiophonique et Télévisuelle Internationale);
- le Cirtef (Conseil international des radios-télévisions d'expression française);
- la Copeam (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen);
- les RFP (Radios francophones publiques)
(cf. article 99).

En 2005, les cotisations payées par Radio France aux différentes associations internationales se sont élevées à 344 676 €.

Échanges de programmes parlés

En 2005, ces échanges ont essentiellement eu lieu dans le cadre des RFP. À cet égard, France Culture a offert 80 heures de programmes à la RTBF (Belgique), à la SRC (Canada) et à la RSR (Suisse) et a diffusé 12 heures de programmes en provenance des trois radios partenaires.

En outre, la direction des Affaires internationales de Radio France a envoyé 17 heures d'archives parlées vers l'étranger et en a reçu 6 heures.

Échanges de programmes musicaux

Ces échanges se sont opérés dans le cadre de l'UER.

En 2005, 186 programmes de musique classique, de jazz et de musique traditionnelle ont été proposés aux membres de l'UER.

Radio France a pour sa part commandé 526 programmes destinés à être diffusés dans les plages de concerts de France Musique.

Au demeurant, la direction des Affaires internationales a envoyé 4 heures d'archives de l'INA et reçu 54 heures d'archives au profit de France Musique et France Culture.

Toujours dans le cadre de l'UER, le Mouv' a pu commander et diffuser 205 concerts de musique « jeunes » (rock, world et folk) en provenance des membres de l'UER et offrir 37 concerts aux radios publiques jeunes.

Coproductions internationales (hors RFP)

Essentiellement réalisées avec le concours du réseau France Bleu et du Mouv', et aidées financièrement par la direction des Affaires internationales, ces coproductions se sont poursuivies à travers :

- la réalisation d'émissions mensuelles (ex : *Trois pays, un thème*, émission d'une heure coproduite par France Bleu Alsace et les stations allemandes transfrontalières et diffusée en OM sur France Bleu Elsass ; *Ici et là*, magazine de 45 minutes diffusé simultanément sur Saarlandischer Rundfunk et France Bleu Lorraine, chaque 1^{er} vendredi du mois) ;
- la fabrication d'émissions ou séries par des radios associées (ex : *Kantara*, émission hebdomadaire de 43 minutes, réalisée et diffusée tous les lundis de 19h20 à 20h par Radio Corse Fréquence Mora et la chaîne internationale de Radio Télévision Marocaine (RTM), ainsi que depuis peu par la radio publique algérienne (Constantine) et une fois par mois, sous un format ramené à 30 min, par la radio publique égyptienne ;
- la poursuite de jumelages favorisant l'échange de collaborateurs.

Assistance technique

Enfin, de nombreux échanges de moyens techniques ont été effectués par Radio France et les radios étrangères, que ce soit à l'occasion de manifestations culturelles (festival de Cannes, festival d'Avignon...) ou de manifestations musicales (déplacements d'orchestre, concerts...).

Article 97

La société fournit dans toute la mesure du possible aux ministres des affaires étrangères et de la coopération les personnels qui lui sont demandés pour remplir des missions d'assistance technique.

La société est remboursée s'il y a lieu par les départements ministériels intéressés de toutes les dépenses qu'elle engage à ce titre.

Les personnels mentionnés au 1^{er} alinéa sont réintégrés dans la société selon les modalités définies par la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles.

En 2005, Radio France n'a reçu aucune demande du ministère des Affaires étrangères pour l'organisation d'ateliers de formation ou de missions d'assistances techniques.

Par contre, il convient de noter qu'un travail en commun entre RFI et Radio France a débuté au cours du dernier trimestre 2005 pour répondre au projet de « Fonds de soutien prioritaire » proposé par le ministère des Affaires étrangères et destiné à l'appui à la restructuration du secteur radiophonique en Afrique francophone.

Article 98

La société s'emploie à conclure avec les organismes étrangers de radiotélévision intéressés des accords de coopération, notamment pour assurer la continuité des accords déjà conclus. Le ministre des affaires étrangères et les ministres chargés de la coopération et de la francophonie sont consultés préalablement chaque fois

qu'un projet d'accord peut avoir des incidences sur la politique générale de coopération ou des conséquences financières qui ne seraient pas prises en charge par la société.

La société accueille les délégations envoyées auprès d'elle par les organismes étrangers, répond aux demandes de renseignement des professionnels étrangers et des correspondants locaux des organismes étrangers.

La société s'efforce de faire figurer dans les contrats d'achat de droits et de coproduction qu'elle passe avec les sociétés françaises ou étrangères des clauses autorisant la distribution à titre culturel ou commercial des programmes à l'étranger.

En 2005, Radio France a accueilli à plusieurs reprises personnalités et délégations audiovisuelles étrangères (responsables de radios et télévisions chinoises, journalistes chinois, étudiants japonais, ingénieurs vietnamiens, responsables de programmation à la radio Marocaine, à la télévision arménienne...).

Au total, 11 visites ont été organisées en 2005.

Article 99

La société participe aux activités de la communauté des radios publiques de langue française. Elle acquitte sa part des dépenses de fonctionnement de cette communauté. Elle tend à promouvoir les échanges et la production commune de programmes avec les organismes de radiodiffusion sonore des autres pays francophones membres de la communauté.

La société a continué de participer aux activités des Radios francophones publiques dans le cadre des 4 commissions spécialisées (programmes, musique-culture, information et radios locales), destinées à promouvoir échanges et production commune de programmes avec les radios partenaires (la Radio Suisse romande, la RTBF, Radio Canada).

En 2005, cette coopération s'est notamment illustrée par :

- la programmation d'émissions communes telles que *La Librairie francophone* (magazine littéraire diffusé sur France Inter le dimanche à 17h) ou encore *Quadrille* (rendez-vous de 30 minutes consacré aux échanges de programmes des radios membres, diffusé sur France Culture sous le titre *Echos de la planète francophone*, le lundi de 16h à 16h30) ;
- l'échange d'émissions musicales (au total, 111 envois de Radio France aux radios partenaires) et de concerts ;
- l'échange quotidien d'actualités : en 2005, 4271 sujets représentant 157 heures 48 minutes ont ainsi été échangés entre les 4 radios francophones (contre 4281 sujets pour une durée de 123 heures 17 minutes en 2004) ;
- la coproduction de séries originales (ex : *50 ans, 50 mots nouveaux*, série de 50 fois 2 min diffusée sur France Culture en novembre 2005 dans le cadre du 50^e anniversaire des RFP) ;
- le jumelage de stations radio. À cet égard, on retiendra le nouveau jumelage Radio Canada (Québec) et France Bleu Gironde (Bordeaux) pour la période Septembre 2005-août 2008.

Article 100

La société entretient des rapports institutionnels avec les organismes de radiodiffusion de la République fédérale d'Allemagne, en application du traité du 22 janvier 1963.

En 2005, la société a poursuivi ses relations avec les organismes de radiodiffusion de la République fédérale d'Allemagne.

Dans le cadre de cette coopération franco-allemande, France Musique a retransmis un concert hebdomadaire en direct ou en différé, simultanément avec 4 stations de la radio publique allemande ARD (Francfort, Leipzig/Dresde, Sarrebruck, Berlin).

Au total, les 4 stations ont diffusé 26 concerts, tandis que Radio France en a fourni 16.

Par ailleurs, avec le soutien de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), un atelier franco-allemand de radios/jeunes s'est tenu du 16 au 22 mai 2005 à Cannes durant le Festival, et France Bleu La Rochelle a accueilli du 20 au 25 novembre 2005 l'Atelier radio franco-allemand annuel qui a réuni 10 jeunes journalistes.

Article 101

La société organise dans ses services, à titre gratuit et dans la mesure de ses possibilités d'accueil, des séjours d'information professionnelle qui lui sont demandés par les ministères intéressés au profit de professionnels étrangers de l'audiovisuel. Elle ne prend pas à sa charge les frais de voyage, d'hébergement et de formation éventuellement nécessités par ces séjours.

S'agissant des séjours d'information professionnelle destinés aux professionnels étrangers de l'audiovisuel, la société rappelle que les stagiaires accueillis en France sont pour la majorité des journalistes. Ils sont généralement reçus par les radios locales de Radio France, par France Info, France Inter et France Culture.

En 2005, 80 semaines/hommes de stages ont ainsi été proposées aux radiodiffuseurs étrangers. Par ailleurs, la société (via la direction des Affaires internationales et le service de Formation professionnelle de Radio France) a organisé plusieurs formations à l'étranger, notamment au bénéfice de la radio nationale algérienne.

Article 102

La société contribue au financement des dépenses de l'association des correspondants des radios et télévisions étrangères à Paris (CRETE) sous la forme d'une cotisation forfaitaire annuelle établie par une convention conclue entre les parties intéressées, et approuvée par le ministre chargé de la communication.

La société indique qu'au 31 décembre 2005, le CRETE n'avait plus de dettes envers Radio France (comme en 2004).

